



COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE KAYSEBSBERG

PROCES-VERBAL de la réunion du Conseil Communautaire du 23 février 2017 à Kientzheim

Sous la présidence de Monsieur Jean-Marie MULLER, la séance est ouverte à 17h30.

Présents :

M. Jean-Marie MULLER, Président et représentant de la commune de Lapoutroie
M. Patrick REINSTETTEL, Vice-président et représentant de la commune d'Ammerschwihr
Mme Lucie PONGRATZ-GLEIZES, représentante de la commune d'Ammerschwihr
Mme Nathalie BOHN, représentante de la commune d'Ammerschwihr
Mme Martine THOMANN, Vice-présidente et représentante de la commune de Fréland
Mme Nathalie TANTET-LORANG, représentante de la commune de Katzenthal
M. Pascal LOHR, représentant de la commune de Kaysersberg Vignoble
Mme Martine SCHWARTZ, représentante de la commune de de Kaysersberg Vignoble
M. Michel BLANCK, représentant de la commune de de Kaysersberg Vignoble
M. Benoît KUSTER, représentant de la commune de de Kaysersberg Vignoble
M. Bernard RUFFIO, Vice-président et représentant de la commune de Labaroche
Mme Catherine OLRV, représentante de la commune de Labaroche
M. Alain VILMAIN, représentant de la commune de Labaroche
M. René BRUN, représentant de la commune de Lapoutroie
M. Jean-François BOTTINELLI, représentant de la commune du Bonhomme
M. Jean-Luc ANCEL, représentant de la commune du Bonhomme
Mme Rose-Blanche DUPONT, représentante de la commune d'Orbey
M. Rémi MAIRE, représentant de la commune d'Orbey
Mme Chantal OLRV, représentante de la commune d'Orbey

Absents représentés :

M. Jean-Louis BARLIER, représentant de la commune de Fréland
Voix par procuration donnée à Mme Martine THOMANN (Fréland)
Mme Patricia BEXON, représentante de la commune de de Kaysersberg Vignoble
Voix par procuration donnée à M. Pascal LOHR (Kaysersberg Vignoble)
Mme Myriam PARIS, représentante de la commune de de Kaysersberg Vignoble
Voix par procuration donnée à M. Benoît KUSTER (Kaysersberg Vignoble)
M. Guy JACQUEY, Vice-président et représentant de la commune d'Orbey
Voix par procuration donnée à Mme Chantal OLRV (Orbey)
Mme Emilie HELDERLE, représentante de la commune d'Orbey
Voix par procuration donnée à M. Rémi MAIRE (Orbey)

Absents excusés non représentés :

Mme Agnès CASTELLI, représentante de la commune de Kaysersberg Vignoble
M. Gilbert MASSON, représentant de la commune de de Kaysersberg Vignoble
Mme Aurore PETITDEMANGE, représentante de la commune de Lapoutroie

Absents non excusés :**Invités présents :**

M. Dominique PERRET, Adjoint à la commune de Katzenthal
Mme Christine SCHRAMM, Directrice Générale de la CCVK
Mme Valérie BRONNER, Agent de Développement de la CCVK
M. Éric LEMPEREUR, Agent de Développement de la CCVK
Mme Carine FELIX, Chargée de mission

Invités excusés :

M. Jean-Louis CHRIST, Député
M. Laurent TOUVET, Préfet du Haut-Rhin
M. Christophe MARX, Sous-préfet de l'arrondissement Colmar-Ribeauvillé
Mme Agnès REINSTETTEL, Chargée de mission pour l'arrondissement Colmar-Ribeauvillé
M. Yannick GERIG, Agent de Développement de la CCVK
M. Mathieu ISATELLE, Responsable « assainissement » de la CCVK
M. Pascal SENN, Responsable technique de la CCVK

Secrétaire de séance :

Mme Christine SCHRAMM, Directrice Générale.

Signature du Secrétaire de séance

Publicité :

La séance a fait l'objet des mesures de publicité prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales :

- Convocation des membres titulaires le 16 février 2017
- Publication par voie de presse locale

Ordre du jour :**N°031/2017-AG : Approbation de la modification de l'ordre du jour****1. N°001/2017-AG : Désignation du Secrétaire de séance****2. N°002/2017-AG : Approbation du compte-rendu** du Conseil Communautaire du 8 décembre 2016**3. Administration Générale**

3.1 Installation de Mmes Nathalie TANTET-LORANG et Agnès CASTELLI dans leurs fonctions

3.2 **N°003/2017-AG** : Election du 4^{ème} Vice-président

3.3 **N°004/2017-AG** : Modification du nombre des autres membres du Bureau

3.4 **N°005/2017-AG** : Election des membres du Bureau (hors Président/Vice-présidents)

3.5 **N°006/2017-AG** : Projet de Territoire « Ma Vallée 2030 » : Rendu et bilan de l'expérimentation des Groupes d'Actions Projets (GrAP) et validation de la proposition du Président

3.5.1 **N°007/2017-AG** : Validation des propositions du GrAP « Transports en commun »

3.5.2 **N°008/2017-AG** : Validation des propositions du GrAP « Petite enfance et modes de garde »

3.5.3 **N°009/2017-AG** : Validation des propositions du GrAP « Mobiliser la transition »

3.6 **N°010/2017-AG** : Election d'un représentant à siéger au Comité Syndical du Syndicat Mixte Montagne Vignoble & Ried (SMMVR)

3.7 **N°011/2017-AG** : Election d'un représentant titulaire à siéger au Comité Syndical du Syndicat Intercommunal de Traitement des Déchets de Colmar et Environs (SITDCE)

3.8 **N°012/2017-AG** : Désignation d'un représentant titulaire à siéger à l'Assemblée Générale de l'association AMORCE

3.9 **N°013/2017-AG** : Délégation de service public « Gestion du Golf Public d'Ammerschihr/Trois-Epis » : Approbation des tarifs pour l'année 2017

3.10 **N°014/2017-AG** : Programme de sensibilisation à l'environnement sur le territoire de la CCVK : Approbation et autorisation de signature de la convention avec le CPIE des Hautes Vosges

3.11 **N°015/2017-AG** : Approbation et autorisation de signature de la convention avec Alter Alsace Energies pour l'« Accompagnement des élus et des citoyens de la Communauté de Communes de la vallée de Kaysersberg »

3.12 **N°016/2017-AG** : Autorisation de lancement de la démarche de labellisation Cit'ergie

3.13 **N°017/2017-AG** : Approbation de la convention « Aides aux Temps Libres » à intervenir avec la Caisse des Allocations Familiales du Haut-Rhin

4. Finances

4.1 **N°018/2017-FI** : Débat d'Orientations Budgétaires 2017

4.1.1 Schéma de mutualisation – Rapport annuel sur la présentation de l'état d'avancement

4.2 **N°019/2017-FI** : Service commun pour la gestion du personnel bûcherons – fixation du montant définitif pour 2016 de l'attribution de compensation

4.3 **N°020/2017-FI** : Autorisation de versement d'un acompte à la subvention annuelle versée à l'Office de Tourisme Intercommunal (OTI)

4.4 **N°021/2017-FI** : Autorisation de versement d'un acompte à la subvention annuelle versée à l'Ecole de Musique de la Vallée de Kaysersberg (EMVK)

4.5 **N°022/2017-FI** : Autorisation de versement d'une subvention au SMALB dans le cadre de la labellisation « famille plus » pour l'année 2016

4.6 **N°023/2017-FI** : Admissions en non-valeur aux budgets « Administration Générale », « Ordures ménagères » et « SPANC »

4.7 **N°024/2017-FI** : Autorisation de remboursement des frais avancés par M. KUSTER dans le cadre du déplacement aux Assises de la Transition Energétique à Bordeaux

5. Personnel

5.1 **N°025/2017-PR** : Autorisation de prolongation du contrat de Mme MASSON (CAE)

5.2 **N°026/2017-PR** : Création d'emploi dans le cadre d'un avancement de grade

6. Rapports de Commissions et Groupes de Travail

6.1 Commission « Déplacements », rapporteur Mme Martine THOMANN, Vice-présidente : compte-rendu de la réunion du 23/01/2017

6.2 Commission « Culture », rapporteur Mme Martine THOMANN, Vice-présidente : compte-rendu de la réunion du 24/01/2017

6.3 Commission « Déchets », rapporteur M. Pascal LOHR, Vice-président : compte-rendu de la réunion du 31/01/2017

6.3.1 **N°027/2017-OM** : Approbation et autorisation de signature de l'avenant au contrat de reprise option filière « Verre » à intervenir avec O-I Manufacturing France

6.3.2 **N°028/2017-OM** : Approbation et autorisation de signature de l'avenant au contrat de reprise option filière « Plastiques » à intervenir avec Valorplast

6.3.3 **N°032/2017-OM** : Approbation du projet de caractérisation des déchets d'emballages ménagers et du plan de financement associé – **Point ajouté**

6.4 Commission « Solidarité », rapporteur Mme Martine THOMANN, Vice-présidente : compte-rendu de la réunion du 01/02/2017

6.4.1 **N°029/2017-FI** : Suppression de la participation de la CCVK au budget de fonctionnement du RASED d'Orbey

6.5 Commission « Assainissement », rapporteur M. Guy JACQUEY, Vice-président : compte-rendu de la réunion du 01/02/2017

6.5.1 **N°030/2017-AS** : Budgets AKV & FLLBO : Répartition des participations communales pour 2017

6.6 Commissions « Patrimoine & travaux » et « Espace nautique & Equipements sportifs », rapporteur M. Patrick REINSTETTEL, Vice-président : compte-rendu de la réunion du 06/02/2017

7. Délégations au Président – Compte-rendu des travaux et des attributions exercés par délégation

7.1 Liste des marchés conclus en 2016-2017

7.2 Encaissement des indemnités de sinistre

8. Communications du Président

8.1 Plan Local d'Urbanisme Intercommunal : Point d'avancement

9. Informations et divers

9.1 Communications sur les syndicats auxquels adhère la CCVK

9.1.1 Syndicat Mixte Montagne Vignoble & Ried Compte-rendu du Comité Syndical du 08/02/2017

9.2 Calendrier des prochaines réunions organisées par la CCVK

Le Président souhaite la bienvenue à l'assemblée.

Il constate que les conditions de quorum sont remplies et informe l'assemblée des procurations données (cf. liste ci-dessus).

Ensuite, le Président émet le souhait de modifier l'ordre du jour (N°031/2017-AG) avec l'ajout du point suivant :

N°032/2016-OM : Approbation du projet de caractérisation des déchets d'emballages ménagers et du plan de financement associé – Point n°6.3.3

Le Conseil Communautaire approuve, à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration, la modification de l'ordre du jour avec l'ajout du point précité.

Il poursuit avec les points mis à l'ordre du jour.

1. N°001/2017-AG : Désignation du Secrétaire de séance

Le Président demande l'approbation des Conseillers Communautaires pour la désignation de Mme SCHRAMM, DGS de la CCVK, en qualité de secrétaire de séance.

Le Conseil Communautaire approuve, à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration, la désignation de Mme SCHRAMM en qualité de secrétaire de séance.

2. N°002/2017-AG : Approbation du compte-rendu du Conseil Communautaire du 8 décembre 2016 (Cf. annexe 1)

Le compte-rendu a été publié sur le site Internet de la CCVK au lien suivant :

<http://www.cc-kaysersberg.fr/connaitre/conseil-de-communaute.htm>

Le Conseil Communautaire approuve, à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration, le procès-verbal du 8 décembre 2016, sans remarque ni observation.

Arrivées de Mme Lucie PONGRATZ-GLEIZES et de MM. Pascal LOHR et Rémi MAIRE.

3. Administration Générale

3.1 Installation de Mmes Nathalie TANTET-LORANG et Agnès CASTELLI dans leurs fonctions

Le Président souhaite la bienvenue aux nouvelles Conseillères Communautaires et les installe dans leurs fonctions, à savoir :

- Mme Nathalie TANTET-LORANG, remplaçant M. ARNOUX à la tête de la commune de Katzenthal, qui sera supplée par M. Dominique PERRET en cas d'empêchement ;
- Mme Agnès CASTELLI qui remplace Mme Françoise GRASS en qualité de représentante de Kaysersberg Vignoble.

3.2 N°003/2017-AG : Election du 4^{ème} Vice-président

Suite à la démission de M. Claude ARNOUX, acceptée par le Préfet en date du 23 décembre 2016, un poste de Vice-président est à pourvoir. Il s'avère nécessaire d'élire une personne pour le remplacer.

VU les articles L273-5 et L273-10 du Code électoral

VU les articles L2122-7, L5211-2 et L5211-6-1 du Code Général des Collectivités Territoriales

VU la délibération du Conseil Communautaire n° 035/2014-AG du 16/04/2014 fixant à 6 le nombre de Vice-présidents de la CCVK

VU la délibération n°036/2014-AG du 16/04/2014 portant élection des Vice-présidents de la CCVK

VU la délibération n°100/2016-AG du 12/07/2016 portant élection des Vice-présidents de la CCVK

VU la démission de M. ARNOUX actée en date du 23/12/2016

VU la vacance du poste de 4^{ème} Vice-président en charge de la commission Energie

• **Election du 4^{ème} Vice-président en charge de la Commission « Energie »**

Le Président propose la candidature de Mme Martine SCHWARTZ et demande s'il y a d'autres candidats ?

Pas d'autre candidature annoncée.

Il est procédé au vote.

Les résultats sont les suivant :

- Nombre de votes exprimés : **24**
- Vote blanc (à déduire) : **1**
- Nombre de suffrage exprimés : **23 (majorité absolue : 12)**

Majorité absolue à M. Martine SCHWARTZ avec 23 voix.

Au vu des résultats, le Président **proclame Mme Martine SCHWARTZ, 4^{ème} Vice-présidente** et l'installe immédiatement dans ses fonctions.

Le Conseil Communautaire prend acte, à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration, l'élection de Mme Martine SCHWARTZ en qualité de 4^{ème} Vice-présidente.

3.3 N°004/2017-AG : Modification du nombre des autres membres du Bureau

Pour mémoire, la règlementation prévoit que le Bureau soit composé du Président, des Vice-présidents et, éventuellement, d'un ou plusieurs autre(s) membre(s) de l'organe délibérant. Par délibération n°128/2016-AG du 22/09/2016, le Conseil Communautaire a fixé le nombre des autres membres (hors Président/Vice-présidents) à 5.

M. Claude ARNOUX a démissionné concomitamment de son statut de Maire de Katzenthal et de son poste de Vice-président de la CCVK ; il est remplacé par Mme Nathalie TANTET-LORANG au Conseil Communautaire, par ailleurs, Maire de sa commune.

D'autre part, la Préfecture du Haut-Rhin nous a fait remarquer que la composition du Bureau de la CCVK n'est pas conforme à la législation. En effet, les membres du Bureau doivent avoir le statut de Conseiller Communautaire. Ce qui n'est pas le cas pour Mme MEYER, Maire déléguée de Kaysersberg et M. Philippe BRICOLA, Maire délégué de Sigolsheim. Mme SCHWARTZ, quant à elle, nouvellement élue 4^{ème} Vice-présidente de la CCVK, est membre de droit.

Compte tenu de ces éléments et de la demande de la Préfecture, le Président propose de fixer à 3 le nombre des « autres membres » du Bureau.

VU L'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales modifié par la Loi n°2010-1563 du 16/12/2010

VU la délibération n°038/2014-AG du 16/04/2014 modifiée par décision n° 012/2016-AG du 22/09/2016 fixant le nombre des autres membres du Bureau (*suite au regroupement en commune nouvelle*)

VU la délibération n°012/2016-AG du 25/02/2016, modifiée par la décision n°128/2016-AG du 25/02/2016 portant élection des autres membres du Bureau (*suite au renouvellement du CM de Katzenthal et du regroupement en commune nouvelle*)

VU la demande de la Préfecture du Haut-Rhin

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration, de fixer à 3 le nombre des autres membres du Bureau.

3.4 N°005/2017-AG : Election des membres du Bureau (hors Président/Vice-présidents)

Suite à la démission de M. Claude ARNOUX en qualité de Vice-président de la CCVK, le président souhaitant la présence des Maires des communes membres au Bureau, il est proposé au Conseil Communautaire d'élire Mme Nathalie TANTET-LORANG en tant qu'autre membre du Bureau.

Aucune autre candidature n'est annoncée.

Pour rappel, sont élus et conservent leur poste, M. BARLIER, Maire de Fréland et M. BOTTINELLI, Maire du Bonhomme.

VU L'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales modifié par la Loi n°2010-1563 du 16/12/2010

VU la délibération n°039/2014-AG du 16/04/2014 portant élection des autres membres du Bureau – Annulée & remplacée par

VU la délibération n°013/2016-AG du 25/02/2016 portant élection des autres membres du Bureau – Annulée & remplacée par

VU la délibération n°101/2016-AG du 12/07/2016 portant élection des autres membres du Bureau

Après la procédure de vote et compte tenu des résultats,

Le Conseil Communautaire :

- **Annule** la délibération n°101/2016-AG du 12/07/2016 portant élection de Mmes MEYER et SCHWARTZ et M. BRICOLA en tant qu'autres membres du Bureau ;

- **prend acte** de l'élection de Mme Nathalie TANTET-LORANG, Maire de la Commune de Katzenthal en tant que membre du Bureau de la CCVK.

Décisions prises à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration.

3.5 **N°006/2017-AG** : Projet de Territoire « Ma Vallée 2030 » : Rendu et bilan de l'expérimentation des Groupes d'Actions Projets (GrAP) et validation de la proposition du Président

Par délibération du 9 juin 2016, le Conseil Communautaire a approuvé le Projet de Territoire « Ma Vallée en 2030 ». A la suite, il avait été décidé d'expérimenter une démarche participative de co-construction des actions du Projet de Territoire à travers des Groupes Actions Projets (GrAP).

L'ambition était de faire participer très largement tous les acteurs du territoire (élus, habitants, usagers, acteurs économiques ou associatifs, etc.) à la construction des actions issues du Projet de Territoire.

L'intérêt d'une démarche participative est de :

- Construire des projets transversaux et mieux adaptés aux enjeux du territoire, aux besoins et aux aspirations de la population ;
- Faire preuve d'innovation et développer des projets plus ambitieux en partageant et confrontant différents avis ;
- Renforcer le lien entre tous les acteurs du territoire (notamment entre les élus et les citoyens) en impliquant toutes les personnes concernées ou intéressées dans le projet.

Il a donc été proposé de tester une méthode à la fois souple, innovante et intégrant au mieux l'organisation politique actuelle de la CCVK : les Groupes Actions Projets (GrAP).

a) Les grands principes des Groupes Actions Projets

Rappel de l'objectif d'un GRAP ?

Le GrAP a été imaginé pour travailler sur une question / une action / un projet précis afin de concrétiser les objectifs fixés dans le projet de territoire.

Le travail du GrAP porte sur les étapes de préparation et de construction de l'action : une fois que celle-ci est suffisamment cadrée et prête à être réalisée, le GRAP formule une proposition au Conseil Communautaire. C'est alors au Conseil de décider de la mise en œuvre ou non de l'action.

Rappel des principes de fonctionnement d'un GRAP ?

Une vingtaine de participants maximum, répartis en 3 ou 4 collèges :

- Les élus (nombre inférieur au nombre total des autres participants)
- Les habitants de la vallée (soit tirés au sort sur les listes électorales, soit désignés par les élus)
- Les acteurs du territoire et les usagers (associations, entreprises ou usagers d'un service public)
- Les invités (partenaires institutionnels, experts techniques...).

b) L'expérimentation sur 3 actions

Afin de tester la pertinence de la démarche GRAP, il a été choisi de l'expérimenter sur 3 actions spécifiques, pendant 6 mois (septembre 2016 - février 2017) :

1. GRAP « **Le service de transports en commun dans la vallée à compter de 2018** » (animé par Mme Martine SCHWARTZ et M. Eric LEMPEREUR)
2. GRAP « **Petite enfance et modes de garde pour les habitants de la Vallée de Kaysersberg** » (animé par Mmes Martine THOMANN et Valérie BRONNER)
3. GRAP « **Mobiliser en faveur de la transition** » (animé par Mmes Emilie HELDERLE et Carine FELIX)

Un **comité de suivi**, animé par M. Bernard RUFFIO, a également été mis en place pour assurer l'évaluation de la démarche.

Enfin, l'ensemble de cette démarche a été accompagnée par le cabinet RELAYANCE.

Une cinquantaine de personnes (élus, habitants et socioprofessionnels) ont ainsi pu participer à cette expérimentation.

*Le Président remercie chaleureusement les pilotes élus et techniciens, les membres des GrAP, et le Comité de suivi pour leur investissement et la qualité de leur travail.
Il précise que les élus de la CCVK ont été sensibles à leur investissement et reconnaissants du travail effectué.*

c) Les propositions formulées par les 3 GrAP

Voir détail aux décisions n°007 à 009/2017-AG.

d) Le bilan de la démarche

Le comité de suivi a procédé, en lien avec le cabinet Relayance, à l'évaluation de la démarche globale « GrAP ». Voici l'avis du comité sur la démarche :

Sur la visibilité des sujets traités par chaque groupe :

- GrAP « Transports en commun » : l'appréhension du sujet a été facilitée par la commande relativement claire passée au GrAP.
- GrAP « Mobiliser à la Transition » : le sujet était vaste et complexe ; la commande a manqué un peu de précision. L'appréhension du sujet n'a ainsi pas été évidente.
- GrAP « Petite enfance et modes de garde » : le sujet revêtait une complexité particulière du fait de la réalisation en parallèle de l'étude-diagnostic commandée au cabinet Chronos et de la problématique soulevée par la commune de Labaroche.

Sur le fonctionnement interne des groupes : l'implication, l'enthousiasme et la motivation des binômes d'animation (élus-techniciens) ont été très importants et ont grandement contribué à la réussite de la démarche. L'ambiance de travail a été bonne et le climat serein. Les différents participants ont bien intégré leur groupe et la liberté de parole a été respectée. Les visites extérieures et les réunions délocalisées dans d'autres lieux ont été très appréciées.

Sur la composition des groupes : certains déséquilibres ont pu être remarqués (élus / acteurs impliqués / usagers) et mériteraient d'être corrigés à l'avenir.

Sur les principaux questionnements des participants : l'apprentissage sur les sujets traités a été salué. Les attentes sur l'appropriation de la démarche par les élus et la mise en œuvre des propositions émises par la CCVK sont fortes et nombreuses.

Globalement, la démarche est jugée très satisfaisante, porteuse de fruits et importante pour maintenir/restaurer la confiance entre élus locaux et citoyens. Il est proposé que la CCVK poursuive une démarche participative sur ce modèle. Néanmoins, il faudra être vigilant à bien expliciter les sujets traités au sein des groupes et à avoir un certain équilibre dans leur composition.

Compte tenu de ces éléments, il est proposé d'élaborer ultérieurement des propositions concrètes pour la poursuite d'une démarche participative sur le modèle des GrAP dans le cadre de la mise en œuvre du Projet de Territoire ou d'autres actions de la CCVK.

Le Président propose :

- De constituer un groupe de travail chargé d'étudier les modalités de poursuite d'une démarche participative, ses principes d'application et les sujets auxquels elle s'applique, et

d'analyser la portée du changement que pourrait impliquer l'adoption de ce mode de gouvernance (lien avec les commissions, etc.).

Composition proposée du groupe de travail : 3 vice-présidents (MM. RUFFIO, LOHR et JACQUEY) et 3 élus communautaires et municipaux (Mme PARIS et M. ANCEL, Mme KLEE-COUTURIER – commune de Katzenthal)

Dates proposées (2 réunions de 2h) : vendredi 17/03 à 9h00 et mercredi 22/03 à 9h00.

- De travailler en parallèle, à la définition des priorités du Projet de territoire « Ma Vallée en 2030 » et notamment des actions qui pourraient faire l'objet d'une démarche participative et ayant pour aspiration, une finalisation d'ici le mois de juin.

Un objectif pourrait être que, d'ici la fin du mandat, on passe de 50 à au moins 300 personnes mobilisées par cette démarche participative.

Le Président précise qu'il est important de poursuivre ce mode de fonctionnement, éventuellement sous d'autres formes de participation. Il ajoute que plus on associe des personnes extérieurs, plus les décisions seront plus riches.

Le Conseil Communautaire :

- **prend acte** du bilan positif de la démarche de GRAP, présenté par le comité de suivi ;
- **valide** le principe de poursuivre une démarche participative ;
- **valide** la proposition du Président, à savoir, la constitution d'un groupe de travail chargé d'étudier les modalités de poursuite d'une démarche participative.

Décisions prises à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration.

3.5.1 **N°007/2017-AG** : Validation des propositions du GrAP « Transports en commun »

Le Président cède la parole à Mme Martine SCHWARTZ, élue en charge du GrAP « Transports en commun ».

De septembre 2016 à janvier 2017, après 5 réunions de travail et 2 visites dans des territoires voisins (Territoire de Belfort et Bas-Rhin), le GrAP « Transports en commun » a pu :

- Etudier le contexte institutionnel et réglementaire et appréhender les enjeux en matière de transports en commun ;
- Dresser l'état des lieux et le bilan des services existants dans la vallée de Kaysersberg ;
- Analyser l'ensemble des besoins locaux en matière de déplacement, en fonction du type de public et des motifs de déplacement ;
- Ebaucher différents scénarios pour de nouveaux services de transports en commun dans la vallée ;
- Choisir un scénario et valider, dans une recherche de consensus, un schéma des services de transports en commun pour la vallée de Kaysersberg en 2018.

Ainsi, le schéma suivant est proposé :

2 points préalables sont ressortis :

- Coopération nécessaire avec Colmar,
- Evolutivité du schéma dans le temps (court / long terme)

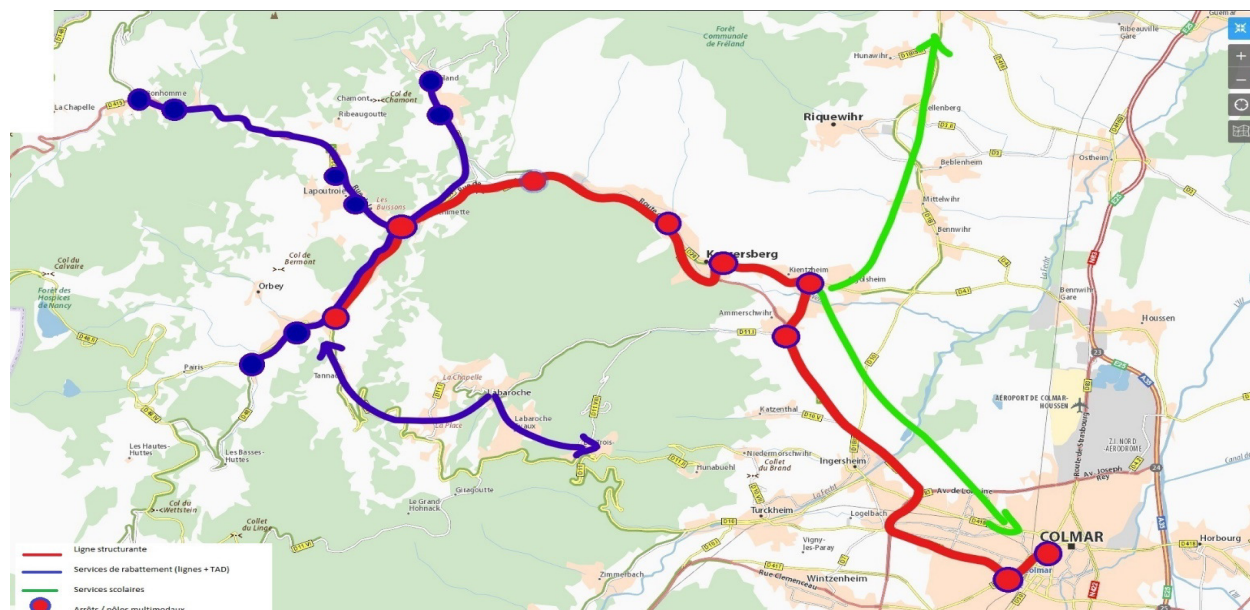
ainsi qu'une nécessité de proposer une qualité de service le rendant attractif pour l'utilisateur : tarification unique, attractive, billetterie facile à gérer, services complémentaires (vélo, wifi, système d'information voyageurs...).

Une ligne structurante Colmar – Orbey

- avec un temps de trajet au moins équivalent à la voiture individuelle
- cadencée du lundi au samedi à 15 min environ, aux heures de pointe (7h-9h, 12h-14h, 16h-19h) et 1h aux heures creuses,
- fonctionnant également à raison de 4 services par jour le dimanche et de manière identique toute l'année,
- Arrêts proposés : le nombre d'arrêts doit être limité pour améliorer la vitesse des bus, avec une accessibilité multimodale (= des parkings-relais auto/covoiturage + vélo à proximité des arrêts)
 - o 2 à Colmar (Théâtre/centre-ville + Gare SNCF), en correspondance vers les autres services de transports (TER, TRACE...)
 - o 1 Ammerschwihr
 - o 1 pour Kientzheim / Sigolsheim
 - o 2 pour Kaysersberg (Porte Basse / centre-ville + Alspach)
 - o 1 Hachimette
 - o 1 Orbey
 - o 1 arrêt pourra être mis en place ultérieurement, Gare de Fréland, après réalisation du giratoire en projet.

Cette ligne structurante est complétée par :

- **2 lignes locales de rabattement :**
 - o **ligne Le Bonhomme – Lapoutroie – Orbey** en correspondance à Hachimette et Orbey avec la ligne structurante, fonctionnant toute l'année, du lundi au samedi, à raison de 6 services par jour.
 - o **ligne Fréland – Hachimette – Orbey** en correspondance à Hachimette et Orbey avec la ligne structurante, fonctionnant toute l'année, du lundi au samedi, à raison de 6 services par jour.
- **1 service de Transport à la Demande pour Labaroche** ouvert à tout public, en rabattement vers Orbey et Colmar (à valider : Trois-Epis ou Ingersheim si cadencement TRACE suffisant), fonctionnant toute l'année.
- **Des lignes spécifiques scolaires** ouvertes à tout public vers le lycée de Ribeauvillé (+ à voir si nécessaire : des « doublages » vers les lycées de Colmar) fonctionnant en période scolaire uniquement mais avec un service aller-retour supplémentaire le midi. Un travail devra être fait avec les lycées pour caler le fonctionnement de ces services.
- **1 service de Transport à la Demande en porte-à-porte (Mobili'Val)** réservé aux personnes en situation de handicap ou qui connaissent des difficultés à se déplacer (raisons médicales et non plus d'âge).
- La poursuite des **lignes touristiques spécifiques** pour la desserte du Marché de Noël de Kaysersberg et de la Station du Lac Blanc (été + hiver).



Intervention du Président :

Ce schéma est très ambitieux, il s'inscrit dans notre volonté d'améliorer le service à nos habitants (comme affirmé dans notre Projet de Territoire), dans notre ambition de devenir un Territoire à Energie Positive et permettrait ainsi d'améliorer l'attractivité de notre vallée. Depuis le 1^{er} janvier 2017, la Région Grand Est est compétente pour l'organisation des transports scolaires. Lors de sa visite du 14 novembre dernier, M. RICHERT, Président de la Région, nous a informés qu'il est dans l'attente de nos propositions.

Mme TANTET-LORANG demande pourquoi il n'y a pas de projets prévus sur les communes de Katzenthal et Sigolsheim.

Mme SCHWARTZ lui répond que, dans un souci de rapidité, c'est le choix qui s'est imposé au GrAP.

M. MULLER ajoute que des options pourront être étudiées, le cahier des charges de l'étude sera défini lors de la prochaine réunion du Bureau, le 2 mars.

Le Conseil Communautaire :

- **prend acte** des propositions remises par le GrAP « Transports en commun » ;
- **approuve** la réalisation, dans le cadre du programme d'actions 2017 de la CCVK, d'une étude de faisabilité du schéma des transports en commun dans la vallée, tel que présenté par le GRAP « Transports en Commun » ;
- **décide de définir**, au cours d'une prochaine réunion du Bureau élargi, les principes du cahier des charges de cette étude ;
- **décide de réunir** une dernière fois le GRAP « Transports en commun » pour l'informer des résultats de l'étude de faisabilité et solliciter son avis ;
- **autorise** le Président à solliciter toute subvention auprès de tout cofinanceur potentiel pour la réalisation de ces actions.

Décisions prises à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration.

3.5.2 **N°008/2017-AG** : Validation des propositions du GrAP « Petite enfance et modes de garde »

Le Président donne la parole à Mme Martine THOMANN, élue en charge du GrAP « Petite enfance et modes de garde ».

Au terme de 7 réunions qui se sont déroulées de mi-septembre 2016 à mi-janvier 2017, le GrAP « Petite Enfance et Modes de garde » propose les actions et scénarios de répartition des places de crèche suivants :

Propositions d'actions :

- **Création d'un Lieu d'Accueil Enfants-Parents (LAEP) itinérant :**
 - > Personnel + véhicule pour étendre le service à d'autres communes que Kaysersberg
- **Création d'un guichet unique pour la Petite Enfance :**
 - > Accueil personnalisé des familles à la recherche de solutions de garde et aide au choix du ou des modes de garde adaptés
 - > Centralisation des disponibilités + conditions d'accueil des offres de garde individuelles et collectives
 - > Accompagnement administratif des familles
 - > Lien vers les structures mandataires de garde à domicile
 - > Implantation à Kaysersberg avec permanences délocalisées sur RDV
 - > Actions de communication récurrentes en direction des familles (dont : pochette à remettre lors de chaque déclaration de naissance, sites internet communaux et CCVK, signalétique des services Petite Enfance avec enseignes + signalisation routière)
- **Maintien du Relais Assistantes Maternelles (RAM)**
 - > Accent mis sur la formation et le suivi des ASMAT
- **Acquisition de modules de motricité pouvant servir à plusieurs structures**
- **Horaires d'accueil élargis (+ tôt le matin et + tard le soir) dans l'une des crèches du territoire**

Scénarios de répartition des places de crèches :

Scénario A

- Maintien de la crèche de Sigolsheim (20 places)
- Maintien de la crèche de Kaysersberg (30 places)
- Maintien de la crèche d'Orbey (30 places)
- Fermeture de la crèche d'Hachimette (15 places) :
 - >> Ouverture d'une crèche à Labaroche (10 places)
 - >> Création d'une Maison d'Assistantes Maternelles « guidée » (MAM) dans les locaux de la crèche d'Hachimette
 - >> Suppression de 5 places de crèche portant la capacité d'accueil de la vallée de Kaysersberg de 95 à 90 places

Scénario B

- > Maintien de la crèche de Sigolsheim (20 places)
- > Maintien de la crèche de Kaysersberg (30 places)
- > Maintien de la crèche d'Hachimette (15 places)
- > Maintien de la crèche d'Orbey mais diminution de 30 à 20 places
- > Ouverture d'une crèche à Labaroche (10 places)

Scénario C (Maintien de l'existant)

- > Maintien de la crèche de Sigolsheim (20 places)
- > Maintien de la crèche de Kaysersberg (30 places)
- > Maintien de la crèche d'Hachimette (15 places)
- > Maintien de la crèche d'Orbey (30 places)

Mme THOMANN fait état de la satisfaction des participants du GrAP et qu'ils sont curieux de savoir comment les élus vont donner suite à leurs propositions.

Le Président souligne le travail du GRAP.

Il indique que les scénarios proposés peuvent être complétés par d'autres scénarios, comme par exemple un service aux Trois Epis, compte tenu des contacts récents pris avec la MGEN qui a également des besoins en matière de garde d'enfants pour ses salariés. Il y a aussi une réflexion sur un service éventuel à Ammerschwihr. Enfin, faut-il maintenir le nombre de places sur le territoire, avec un taux de remplissage à moins de 55% ? Une réflexion avec la CAF est nécessaire car le SCOT prévoit une augmentation de la population de 3.18% dans les 20 prochaines années.

Pour toutes ces raisons, il est proposé une séance du Bureau élargi (2 mars) pour définir les principes du cahier des charges de l'étude.

Le Conseil Communautaire :

- **prend acte** des propositions remises par le GrAP « Petite enfance et modes de garde » ;
- **approuve** la réalisation, dans le cadre du programme d'actions 2017 de la CCVK, d'une étude de faisabilité comparative sur plusieurs scénarios de répartition des places de crèche ;
- **décide de définir**, au cours d'une prochaine réunion du Bureau élargi, les principes du cahier des charges de cette étude ;
- **décide de réunir** une dernière fois le GRAP « Petite Enfance » pour l'informer des résultats de l'étude de faisabilité et solliciter son avis ;
- **charge** la Commission « Solidarité » de travailler à la mise en œuvre des actions qualitatives proposées par le GRAP ;
- **autorise** le Président à solliciter toute subvention auprès de tout cofinanceur potentiel pour la réalisation de ces actions.

Décisions prises à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration.

3.5.3 N°009/2017-AG : Validation des propositions du GrAP « Mobiliser la transition » (Cf. annexe 2)

En l'absence de Mme HELDERLE, Mme Carine FELIX, chargée de l'accompagnement technique, nous présente les propositions du GrAP « Mobiliser la transition ».

Au terme de 7 réunions et visites qui se sont déroulées de mi-septembre 2016 à février 2017, le GrAP « Mobiliser en faveur de la Transition » présente ses propositions :

Définition de la transition

« La Transition, c'est modifier nos comportements vers une nouvelle manière de vivre ensemble, de consommer, de produire pour préserver la planète ».

Propositions d'actions

Le GrAP a proposé 7 actions prioritaires, c'est-à-dire ayant recueillies le plus de suffrages de la part de ses membres, ainsi que 23 autres actions de sensibilisation à la Transition, destinées à différents publics et utilisant différents moyens.

L'ensemble de ces propositions figurent dans le document joint en annexe.

Le Président indique que les propositions sont très nombreuses, mais si on veut vraiment engager notre vallée dans la Transition (un des axes de notre Projet de Territoire), il faut conserver ce programme dans son ensemble. Il précise que l'enveloppe TEPCV permet de mettre en œuvre immédiatement les premières actions (2017 à 2019). Il propose de confier à la Commission « Environnement » la programmation opérationnelle de ces actions.

Le Conseil Communautaire :

- **prend acte** des propositions remises par le GrAP « Mobiliser en faveur de la Transition » ;
- **valide** le programme global d'actions et les priorités proposées par le GrAP « Mobiliser à la transition » ;
- **charge** la Commission « Environnement » de la programmation de ces actions à travers notamment l'enveloppe « TEPCV » ;
- **autorise** le Président à solliciter toute subvention auprès de tout cofinanceur potentiel pour la réalisation de ces actions.

Décisions prises à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration.

3.6 **N°010/2017-AG** : Election d'un représentant à siéger au Comité Syndical du Syndicat Mixte Montagne Vignoble & Ried (SMMVR)

Objet de la structure :

Elaboration, approbation, suivi, mise en œuvre, évaluation, révision et modification du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) Montagne Vignoble & Ried.

La CCVK compte 20 représentants.

Historiquement, la CCVK avait élu 2 délégués pour chaque commune (communes déléguées comprises), sur propositions des communes qui en avaient discuté au préalable au sein de leur Conseil Municipal.

Pour mémoire, les membres élus sont :

AMMERSCHWIHR	Monsieur	REINSTETTEL	Patrick
	Monsieur	MEYER	Bruno
FRELAND	Monsieur	BARLIER	Jean-Louis
	Monsieur	COUTY	Christian
KATZENTHAL	Monsieur	PERRET	Dominique

KAYSERSBERG VIGNOBLE	Monsieur	Pascal	LOHR
	Madame	SCHWARTZ	Martine
	Madame	MEYER	Evelyne
	Monsieur	BRICOLA	Philippe
	Monsieur	BLANCK	Michel
	Monsieur	KUSTER	Benoît
LABAROCHE	Monsieur	RUFFIO	Bernard
	Monsieur	VILMAIN	Alain
LAPOUTROIE	Monsieur	MULLER	Jean-Marie
	Monsieur	RAFFNER	Jean-Noël
LE BONHOMME	Monsieur	BOTTINELLI	Jean-François
	Madame	SCHLUPP	Corinne
ORBÉY	Monsieur	JACQUEY	Guy
	Madame	PRUD'HOMME	Fabienne

Mme TANTET-LORANG se porte candidate.

Il est procédé au vote. Compte tenu des résultats,

VU les statuts du Syndicat Mixte Montagne Vignoble et Ried et notamment l'article 5

VU la délibération n°066/2014-AG du 15/05/2014 portant élection des représentants de la CCVK à siéger au Comité Syndical du Syndicat Mixte Montagne Vignoble et Ried

VU la délibération n°125/2015-AG du 03/12/2015 portant élection des représentants de la CCVK à siéger au Comité Syndical du Syndicat Mixte Montagne Vignoble et Ried

VU la délibération n°102/2016-AG du 12/07/2016 portant élection des représentants de la CCVK à siéger au Comité Syndical du Syndicat Mixte Montagne Vignoble et Ried

Le Conseil Communautaire prend acte, à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration, de l'élection de Mme Nathalie TANTET-LORANG, pour représenter la CCVK au Comité Syndical du SMMVR.

3.7 **N°011/2017-AG** : Election d'un représentant titulaire à siéger au Comité Syndical du Syndicat Intercommunal de Traitement des Déchets de Colmar et Environs (SITDCE)

Objet de la structure :

Le traitement par incinération, ou tout autre moyen, des ordures ménagères des collectivités membres et des déchets industriels assimilés à des entreprises situées prioritairement sur son territoire. Il a également la charge du suivi et de la maintenance de l'ancienne décharge du Ligibell.

Par délibération n°120/2016-AG du 22/09/2016, M. Claude ARNOUX a été élu représentant titulaire de la CCVK à siéger au Comité Syndical du SITDCE. Compte tenu de sa démission en qualité de Conseiller Communautaire, il s'avère nécessaire d'élire un nouveau représentant pour le remplacer.

Les représentants élus, et qui conservent leur poste, sont M. Pascal LOHR (titulaire) et M. Guy JACQUEY (suppléant).

VU les statuts du Syndicat Intercommunal de Traitement des Déchets de Colmar et Environs (SITDCE) en vigueur au 07/10/2014 ;

VU la délibération du Conseil Communautaire n°041/2014-AG du 16/04/2014 portant élection des représentants titulaires au SITDCE

VU la délibération du Conseil Communautaire n°010/2015-AG du 22/01/2015 portant élection du représentant suppléant au SITDCE

VU la délibération du Conseil Communautaire n°121/2015-AG du 03/12/2015 portant élection du second représentant titulaire au SITDCE

VU la délibération du Conseil Communautaire n°120/2016-AG du 22/09/2016 portant élection d'un représentant titulaire au SITDCE

VU la démission de M. Claude ARNOUX en qualité de Conseiller Communautaire

M. Benoît KUSTER se porte candidat.

Il est procédé au vote. Compte tenu des résultats,

Le Conseil Communautaire prend acte, à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration, de l'élection de M. Benoît KUSTER en qualité de représentant titulaire de la CCVK à siéger au Comité Syndical du SITDCE.

3.8 N°012/2017-AG : Désignation d'un représentant titulaire à siéger à l'Assemblée Générale de l'association AMORCE

Objet de l'association :

Elle traite de toutes les questions en matière technique, juridique, économique, fiscale, de communication, de formation, de recherche,...qui concernent :

- les réseaux de distribution publique de chaleur et de froid,
- la gestion des déchets municipaux,
- la gestion territoriale de l'énergie,
- la lutte contre le changement climatique et la précarité énergétique, dans une perspective de développement durable.

Dans ses domaines d'intervention, l'association a pour missions :

- d'assurer les échanges d'information entre ses membres,
- de les aider à gérer du mieux possible ces services publics,
- de susciter et d'animer le dialogue avec tous les organismes et entreprises de ces secteurs,
- de représenter ses adhérents auprès des autorités compétentes françaises et internationales,
- d'assurer la défense et la protection des intérêts collectifs de ses adhérents par tout moyen y compris par le biais de recours ou d'actions en justice devant toute autorité ou juridiction.

M. Bernard RUFFIO est le représentant suppléant de la CCVK et conserve son poste.

VU les statuts de l'association AMORCE

VU la délibération du Conseil Communautaire n°091/2014-AG du 19/06/2014 portant désignation des représentants à l'AG de l'association

VU la délibération du Conseil Communautaire n°126/2016-AG du 22/09/2016 portant désignation d'un représentant titulaire à l'AG de l'association

VU la démission de M. Claude ARNOUX en qualité de Conseiller Communautaire

Mme Martine SCHWARTZ se porte candidate.

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration, de désigner Mme Martine SCHWARTZ en qualité de représentante titulaire de la CCVK à siéger à l'Assemblée Générale de l'association « AMORCE ».

3.9 N°013/2017-AG : Délégation de service public « Gestion du Golf Public d'Ammerschwyr/Trois-Epis » : Approbation des tarifs pour l'année 2017 (Cf. annexe 3)

Dans le cadre de la convention de Délégation de Service Public « Golf Public d'Ammerschwihl/Trois Epis » du 30/03/2007 et notamment de son article 5.2.6, le Conseil Communautaire doit approuver les tarifs proposés par le Délégué, la société CEGIP.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2005-214-1 du 02/08/2005 actant la modification des statuts de la CCVK par la prise de compétence : Restructuration et exploitation du Golf Public situé à Ammerschwihl ;

VU la délibération en date du 30/03/2007 approuvant la convention de DSP et notamment son article 5.2.6

VU la grille tarifaire proposée par le Délégué

Le Conseil Communautaire valide, à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration, l'application des tarifs pour l'année 2017, tels qu'ils figurent en annexe.

3.10 **N°014/2017-AG** : Programme de sensibilisation à l'environnement sur le territoire de la CCVK : Approbation et autorisation de signature de la convention avec le CPIE des Hautes Vosges (*Cf. annexe 4*)

Dans le cadre du Programme de Sensibilisation et d'Éducation à l'Environnement sur son territoire, la CCVK a passé des conventions successives avec le CPIE des Hautes-Vosges (association d'éducation à la nature et à l'environnement) pour la période de 2005 à 2016.

L'échéance de la dernière convention est arrivée à son terme au 31/12/2016.

La CCVK souhaite la poursuite de ce programme et de ce partenariat en 2017, par le biais d'une convention à intervenir pour une période d'un an.

Le montant de la subvention allouée par la CCVK au CPIE des Hautes-Vosges ne pourra en aucun cas dépasser 32 400 euros. Une recherche de cofinancement est en cours pour diminuer le reste à charge de la CCVK. Les participations suivantes ont été sollicitées et sont en attente de réponse :

Département du Haut-Rhin :	11 500€
Budget « Ordures Ménagères » de la CCVK :	5 000€

Début 2018, le CPIE des Hautes-Vosges remettra et présentera un bilan détaillé et une évaluation quantitative et qualitative des animations réalisées.

VU la convention d'objectifs et ses annexes financières, à intervenir avec le CPIE des Hautes Vosges pour l'année 2017

Le Conseil Communautaire :

- **approuve** le principe de reconduction du Programme de Sensibilisation et d'Éducation à l'Environnement sur le territoire de la CCVK, avec le CPIE des Hautes Vosges ;
- **approuve** la convention d'objectifs à intervenir avec le CPIE des Hautes-Vosges pour la poursuite du Programme sur notre territoire pour 2017, telle que jointe en annexe ;
- **s'engage** à inscrire les crédits nécessaires aux Budgets Primitifs 2017 de la CCVK ;
- **autorise** le Président ou son représentant à signer cette convention et tout autre document se rapportant à ce programme.

Décisions prises à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration.

3.11 **N°015/2017-AG** : Approbation et autorisation de signature de la convention avec Alter Alsace Energies pour l' «Accompagnement des élus et des citoyens de la Communauté de Communes de la vallée de Kaysersberg » (*Cf. annexe 5*)

Pour mémoire :

La CCVK est lauréate de l'appel à projets « Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte » (TEPCV) lancé par le Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer pour donner une impulsion forte et encourager les territoires à engager des actions concrètes contribuant à la transition énergétique.

Par décision n°141/2015-AG du 3 décembre 2015, le Conseil Communautaire a approuvé la convention « TEPCV », signée le 8 décembre 2015 lors de la COP21.

Par ailleurs, le Projet de Territoire « Ma Vallée 2030 » de la CCVK affirme, parmi d'autres objectifs, celui de devenir Territoires à Energie Positive (TEPOS) en consommant globalement moins d'énergie et en la produisant au maximum par des sources renouvelables et locales.

La Communauté de Commune de la Vallée de Kaysersberg travaille avec Alter Alsace Energies depuis l'année 2012. La première action portait sur l'accompagnement des élus dans la création d'un dispositif innovant d'accompagnement des ménages dans la rénovation énergétique complète (qui a donné lieu à la plate-forme OKTAVE). Plusieurs actions ont suivi, comme les animations et les permanences de l'Espace Info Energie ou les différentes rencontres sur le thème de la maîtrise de l'énergie avec les élus. Pour poursuivre cette dynamique de mobilisation des élus et des citoyens, le programme suivant est proposé :

- A destination des citoyens :
 - Poursuivre des actions locales d'Espace Info Energie : permanences, animations, visites de maisons rénovées, communication
 - Poursuivre l'accompagnement des ménages à l'auto-rénovation.
- A destination des élus :
 - Etudier le potentiel d'énergie renouvelable disponible sur les bâtiments intercommunaux ou des sites du territoire (pour méthanisation ou solaire au sol)
 - 3 Rencontres-ateliers-formations.

Ce partenariat est soutenu par la Région et l'ADEME.

VU la décision du Conseil Communautaire n°141/2015-AG du 03/12/2015 approuvant la convention TEPCV

Le Conseil Communautaire :

- **approuve** les termes de la convention à intervenir avec Alter Alsace Energie, telle qu'annexée ;
- **s'engage** à inscrire les crédits nécessaires au Budget Primitif 2017 de la CCVK ;
- **autorise** le Président ou son représentant à signer ladite convention et tout autre document se rapportant à cette affaire.

Décisions prises à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration.

3.12 **N°016/2017-AG** : Autorisation de lancement de la démarche de labellisation Cit'ergie

Pour mémoire :

La CCVK est lauréate de l'appel à projets « Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte » lancé par le Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer pour donner une impulsion forte et encourager les territoires à engager des actions concrètes contribuant à la transition énergétique.

Par décision n°141/2015-AG du 3 décembre 2015, le Conseil Communautaire a approuvé la convention « Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte », signée le 8 décembre 2015 lors de la COP21.

Par ailleurs, le Projet de Territoire « Ma Vallée 2030 » de la CCVK affirme, parmi d'autres objectifs, celui de devenir Territoires à Energie Positive (TEPOS) en consommant globalement moins d'énergie et en la produisant au maximum par des sources renouvelables et locales.

Pour atteindre cet objectif, il est indispensable de mobiliser l'ensemble des acteurs du territoire, les collectivités ayant un devoir d'exemplarité dans cette démarche.

Dans le cadre de la convention signée avec l'ADEME, la CCVK s'est engagée à structurer sa politique « air énergie climat » en s'appuyant sur l'outil Cit'ergie, tout au long des phases de la démarche : diagnostic, objectifs, plan d'actions, mise en œuvre et suivi/évaluation.

Cit'ergie est la déclinaison française du dispositif European Energy Award (EEA), qui compte à ce jour plus de 1 200 collectivités participantes et a déjà été accordé à plus de 600 collectivités européennes.

Cit'ergie est à la fois un outil opérationnel d'amélioration continue et un label récompensant pour 4 ans le processus de management de la qualité de la politique énergétique et climatique de la collectivité.

Cet outil comprend :

- la formalisation de la politique énergie-climat de la collectivité dans un référentiel normalisé au niveau européen,

- une labellisation du niveau de performance de la collectivité, assurée par un auditeur extérieur. La performance mesurée porte sur les moyens que se donne la collectivité pour atteindre des objectifs énergie-climat : stratégie délibérée, pilotage technique et politique, moyens financiers alloués aux différents domaines, résultats obtenus, etc.

Avec le label Cit'ergie, la collectivité ou l'intercommunalité est évaluée sur la base de ses compétences propres dans 6 domaines impactant les consommations d'énergie et les émissions de CO2 associées :

- le développement territorial,
- le patrimoine,
- l'approvisionnement énergétique, eau et assainissement,
- la mobilité,
- l'organisation interne,
- la communication et les coopérations.

Ainsi, l'obtention du label est le signe tangible des efforts fournis par la collectivité par rapport à ses réels potentiels d'actions. Il distingue la collectivité pour la qualité et le suivi de la mise en œuvre de son programme d'actions ambitieux et pour la durabilité du processus de management de l'énergie qu'elle a mis en place à l'échelle de son territoire.

Avec Cit'ergie, la collectivité va :

- évaluer la performance du management de sa politique énergie-climat,
- se fixer des objectifs de progrès,
- mettre en place des actions d'amélioration ambitieuses,
- mesurer les progrès accomplis,
- valoriser les actions déjà entreprises.

En adoptant la démarche, la CCVK s'engage à :

- élaborer un plan d'actions énergie-climat, le mettre en œuvre et l'évaluer annuellement,
- se faire accompagner dans le processus par un conseiller accrédité Cit'ergie,
- constituer un comité de pilotage chargé de faire les choix stratégiques (vision, principes directeurs) et de préparer les décisions politiques,
- établir un groupe projet pluridisciplinaire et transversal.

La conduite opérationnelle du processus Cit'ergie sera réalisée par Mme Carine FELIX au sein de la collectivité.

Le coût prévisionnel sur 4 ans, évalué à 42 000 € TTC est réparti comme suit :

- un conseiller accrédité sur une durée totale estimée de 30 à 35 jours,
 - un accompagnement spécifique de la collectivité jusqu'à 10 jours complémentaires,
- Les crédits seront inscrits au budget primitif 2017.

L'ADEME est partenaire de la démarche. Elle accorde notamment une subvention de 70% du montant des dépenses. Il est proposé au Conseil Communautaire de solliciter cette subvention auprès de l'ADEME.

29 400 € de recettes sont attendus sur 4 ans. Les crédits correspondants seront prévus au budget primitif 2017.

VU la décision du Conseil Communautaire n°166/2016-AG du 08/12/2016 approuvant la convention de financement ADEME dans le cadre du poste de Conseiller Climat Air Energie Partagé

Le Conseil Communautaire :

- **approuve** le lancement de la démarche de labellisation Cit'ergie ;
- **s'engage** à inscrire les crédits nécessaires au Budget Primitif 2017 de la CCVK ;
- **autorise** le Président ou son représentant à solliciter une subvention auprès de l'ADEME et tout autre cofinanceur potentiel ;
- **autorise** le Président ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Décisions prises à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration.

3.13 **N°017/2017-AG** : Approbation de la convention « Aides aux Temps Libres » à intervenir avec la Caisse des Allocations Familiales du Haut-Rhin (*Cf. annexe 6*)

La CAF du Haut-Rhin propose des « Aides aux Temps Libres » qui ont pour objet de favoriser la pratique de loisirs (séjour, mini-séjour, ALSH) des enfants âgés de 2 à 17 ans révolus, des familles allocataires de la CAF du Haut-Rhin.

La convention à intervenir engage la Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg à accepter les bons « Aide aux Temps Libres » en règlement des inscriptions des bénéficiaires aux camps d'été organisé par le Service Jeunesse de la CCVK.

Cette convention est valable pour une durée de 3 ans, soit du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2019.

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration :

- **d'accepter** les bons « Aide aux Temps Libres » en guise de règlement pour les inscriptions des bénéficiaires aux camps d'été organisé par le Service Jeunesse de la CCVK ;
- **d'approuver** les termes de la convention « Aides aux Temps Libres » pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2019, à intervenir avec la Caisse des Allocations Familiales du Haut-Rhin ;
- **d'autoriser** le Président ou son représentant à signer ladite convention et tout autre document se rapportant à cette affaire.

4. Finances

4.1 **N°018/2017-FI** : Débat d'Orientations Budgétaires 2017 (*Cf. annexe 7*)

L'élaboration proprement dite du budget primitif est précédée, d'une phase préalable constituée par le Débat d'Orientation Budgétaire (D.O.B.).

Ce débat a lieu au plus tôt deux mois avant l'examen du budget primitif. Il porte sur les orientations générales à retenir pour l'exercice.

Ce débat permet de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif et d'être informé sur l'évolution de la situation financière de la collectivité.

Après une présentation succincte du contexte économique et des principales dispositions de la LF2017, la situation du niveau d'endettement de la CCVK est exposée.

La projection financière jusqu'à la fin du mandat est projetée et un zoom sur l'exécution du budget 2016 est fait, avec une présentation du résultat cumulé disponible, après financement des services en 2017.

Les actions et investissements 2017 sont également présentés.

Le Président propose alors son orientation :

- Il préconise de reporter les actions non réalisées en 2016, en 2017 ;
- Il propose de retenir tous les investissements présentés (priorité 1 et 2) et toutes les actions ;
- Il propose d'autofinancer les investissements sauf les travaux de rénovation énergétique du Centre nautique, pour lesquels un emprunt à taux 0 est possible ;
- Il propose de réaliser un emprunt pour le financement du déploiement du THD dans le cadre de la convention avec la Région ;
- Il propose de verser une subvention de 10 000 euros pour le tour d'Alsace (non intégrée aux propositions d'actions 2017) ;
- Il propose d'affecter une enveloppe de 300 000 euros à la réalisation d'actions liées au Projet de Territoire ;
- Il propose de maintenir une enveloppe de 800 000 euros pour le financement du développement des ENR ;
- Il propose de mettre en réserve 341 500 euros.

La synthèse des propositions est présentée comme suit :

RESSOURCES 2017	3 644 147
REPORT RESULTAT 2016	2 528 140
TOTAL RESSOURCES 2017	6 172 287
SERVICES CCVK	3 066 695
ANNUITES EMPRUNTS	241 420
ACTIONS REPORTEES	451 390
TOTAL CHARGES 2017	3 759 505
SOLDE	2 412 782
PROPOSITIONS PRESIDENT :	
RESERVE	341 500
ENR	800 000
ACTIONS PROJET TERRITOIRE	300 000
SOLDE	
DOB INVEST.	479 651
DOB ACTIONS	491 631

Le ROB (Rapport d'Orientation Budgétaire), comme prévu à l'article D 5211-18-1 du CGCT, a été mis à disposition des Conseillers Communautaires sur l'intranet de la CCVK et sera consultable par le public, au siège de la CCVK dans les 15 jours qui suivent la séance.

Un débat suit les présentations. Toutes les propositions du Président sont retenues et seront transcrites dans le budget.

Les orientations des budgets d'assainissement et des déchets sont également évoquées.

VU les articles L. 2312-1 et L. 5211-36 du CGCT ;

VU l'analyse des documents présentés : état de la dette, projection financière, actions et projets d'investissement à venir

Le Conseil Communautaire prend acte, à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration, du Débat d'Orientation Budgétaire pour l'année 2017.

4.1.1 Schéma de mutualisation – Rapport annuel sur la présentation de l'état d'avancement

Pour mémoire, par délibération n° 113/2015-AG du 03/12/2015, le Conseil Communautaire a adopté le schéma de mutualisation 2014/2020, autorisé le Président à proposer des modifications au schéma en fonction de l'évolution des pratiques de mutualisation entre les communes membres et la CCVK et enfin acté que chaque année, lors du DOB, ou à défaut lors du vote du budget, une communication sur l'avancement du schéma de mutualisation sera faite.

Cette démarche est pratiquée par la CCVK depuis de nombreuses années (ex. : création d'un service commun pour le personnel bûcherons, groupement de commandes, mise en commun de moyens humains ou techniques, création d'une banque de matériel : acquisition d'une machine de mise sous pli, d'un broyeur à végétaux, d'une caméra d'inspection visuelle des canalisations, d'une nacelle...).

Dans le cadre du schéma de mutualisation, le Conseil Communautaire a validé un seul axe portant sur les « missions de contrôles règlementaires ». La consultation a été portée par la CCVK et a abouti, pour notre établissement et l'ensemble des communes membres, à la conclusion de marchés avec l'attribution de 8 lots.

Cette démarche a permis une réduction significative des coûts (à titre d'exemple : le gain financier pour la commune d'Orbey est de l'ordre de 2 535 euros par an).

Une autre action entrant dans le cadre de la mutualisation a pris effet au 1^{er} janvier 2016 : le service « Ressources Humaines » de la CCVK assure la gestion de la paie (élaboration des fiches de paie et des états de charges mensuels, trimestriels et annuels en vue du mandatement) pour les agents communaux de Katzenthal.

Les 15 et 16 avril 2016, une formation sur le logiciel Orphée a été suivie par le personnel salarié de la Médiathèque intercommunale et des bibliothèques de Lapoutroie et d'Orbey. Ces derniers ont pu à leur tour, former les bénévoles œuvrant dans leur structure. Cette démarche a permis un partage des frais.

Le Président avait également proposé de travailler sur un projet de groupement de commandes pour les marchés « Assurances ». Toutes les communes ont été sollicitées mais seule Katzenthal a souhaité y participer.

La CCVK a fait appel au cabinet ARIMA pour une assistance à la mise en concurrence des contrats d'assurances. La consultation a été lancée et a conclu à l'attribution des marchés au 1^{er} janvier 2017.

Cette démarche a notamment permis à la commune, de bénéficier d'une économie financière sur l'offre du cabinet consultant et d'un soutien administratif de ce dernier.

4.2 N°019/2017-FI : Service commun pour la gestion du personnel bûcherons – fixation du montant définitif pour 2016 de l'attribution de compensation (Cf. annexe 8)

Pour mémoire, la Loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, dite « loi MAPAM » permet la création de services communs et l'affectation sur l'attribution de compensation des coûts du service à charge des communes, pour les intercommunalités soumises au régime fiscal prévu à l'article 1609 nonies C du code général des impôts.

En date du 26 février 2015, le Conseil Communautaire a approuvé la convention de service commun pour la gestion du personnel bûcherons, signée par l'ensemble des communes membres.

La CCVK a donc procédé au décompte définitif 2016 (*Montant de l'attribution de compensation 2016 duquel est déduit le montant annuel des salaires des bûcherons et des frais annexes*) qui fait apparaître des sommes à payer et des sommes à recevoir.

VU la décision n°023/2015-AG du Conseil Communautaire en date du 26/02/2015 portant approbation de la convention de service commun pour la gestion du personnel bûcherons à compter de 2015

VU la signature de la convention de service commun par toutes les communes membres

VU le décompte définitif 2016 « Attribution de compensation/coûts du service personnel bûcherons »

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration, de fixer :

- **les montants de l'attribution de compensation positive 2016 comme suit :**
 - Katzenthal : 15 287.59 euros
 - Kaysersberg Vignoble : 2 047 480.82 euros

○	Labaroche :	42 582.24 euros
○	Lapoutroie :	334 215.76 euros
○	Orbey :	357 116.48 euros
●	les montants de l'attribution de compensation négative 2016 comme suit :	
○	Ammerschwihr :	32 489.23 euros
○	Le Bonhomme :	3 359.94 euros
○	Fréland :	96 036.57 euros

4.3 **N°020/2017-FI** : Autorisation de versement d'un acompte à la subvention annuelle versée à l'Office de Tourisme Intercommunal (OTI)

La CCVK s'est engagée, par convention du 01/10/2016, à verser une subvention annuelle destinée à financer le fonctionnement et les projets de l'Office de Tourisme de la Vallée de Kaysersberg.

La convention conclue entre l'Office de Tourisme et la CCVK prévoit le versement d'un acompte de 25% du montant de la subvention attribuée l'année N+1.

Aussi, il est proposé de verser un acompte de 115 500 €.

VU la convention d'objectifs approuvée par délibération n°064/2016-AG du 09/06/2016

M. Rémi MAIRE, en sa qualité de Président de l'Office de Tourisme intercommunal, s'abstient pour ce vote et quitte la salle.

Le Conseil Communautaire autorise, à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration, le versement d'un acompte de subvention de 115 500 euros à l'Office de Tourisme de la Vallée de Kaysersberg.

M. MAIRE réintègre la séance.

4.4 **N°021/2017-FI** : Autorisation de versement d'un acompte à la subvention annuelle versée à l'Ecole de Musique de la Vallée de Kaysersberg (EMVK)

La CCVK s'est engagée, par convention du 30/06/2003, à verser une subvention annuelle correspondant aux coûts des postes de directeur et de secrétariat, à l'Ecole de Musique de la Vallée de Kaysersberg.

Afin de subvenir aux dépenses leur incombant avant le vote du budget primitif de la CCVK, il est proposé de verser un acompte de 45 250 €.

VU les termes de la convention signée le 30/06/2003 avec l'EMVK

Le Conseil Communautaire autorise, à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration, le versement d'un acompte de subvention de 45 250 euros à l'Ecole de Musique de la Vallée de Kaysersberg.

4.5 **N°022/2017-FI** : Autorisation de versement d'une subvention au SMALB dans le cadre de la labellisation « famille plus » pour l'année 2016

Pour rester un site attractif et compétitif, le SMALB s'est inscrit dans la démarche « Massif des Vosges en famille », piloté par le Commissariat à l'Aménagement du Massif des Vosges. Il s'agit pour chaque site partenaire, de développer des services et produits destinés à améliorer l'accueil des familles sous toutes ses formes.

Le travail réalisé porte prioritairement sur deux axes :

- Accompagnement des acteurs (socioprofessionnels) volontaires dans la constitution d'une offre de produits et services adaptés aux familles.
- Définition d'un programme d'aménagements (réduit) permettant une amélioration sensible de la qualité d'accueil du site afin de répondre aux besoins des familles (conditions d'accueil, propositions d'activités, services,...).

La CCVK s'est engagée à soutenir ce projet à hauteur de 15 000 € maximum. Le montant définitif est connu et s'élève à 14 723,18 euros, qu'il est proposé de verser au SMALB.

Le Conseil Communautaire autorise, à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration, le versement d'une subvention de 14 723,18 euros au SMALB, dans le cadre du projet « famille plus », au titre de l'année 2016.

4.6 **N°023/2017-FI** : Admissions en non-valeur aux budgets « Administration Générale », « Ordures ménagères » et « SPANC »

Il est proposé d'admettre en non-valeur les titres de recettes pour les services « Administration générale - Taxe de Séjour », « Ordures ménagères » et « SPANC » dont les débiteurs sont insolubles, comme suit :

Budget « Administration générale – Taxe de séjour » :

Année	Sommes non recouvrées (en euros)
2011	1 769.04
2012	1 020.60
2013	1 172.56
2014	1 122.66
TOTAL	5 084.86

Budget « Ordures ménagères » :

Année	Sommes non recouvrées (en euros)
2011	178.57
2012	359.19
2013	1472.42
2014	1 275.67
2015	1 159.15
2016	223.88
TOTAL	4 668.88

Budget « SPANC » :

Année	Sommes non recouvrées (en euros)
2013	120.00
TOTAL	120.00

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration, d'admettre en non-valeur les titres de recettes pour les montants et les services suivants dont les débiteurs sont insolvable :

- Budget « AG-Taxe de séjour » : 5 084.86 euros,
- Budget « Ordures ménagères » : 4 668.88 euros,
- Budget « SPANC » : 120.00 euros.

4.7 **N°024/2017-FI** : Autorisation de remboursement des frais avancés par M. KUSTER dans le cadre du déplacement aux Assises de la Transition Energétique à Bordeaux

Du 24 au 26 janvier 2017 se sont tenues les Assises de la Transition Energétique à Bordeaux, et auxquelles ont assisté 5 représentants de la CCVK.

M. KUSTER a dû avancer les frais :

- de transport (TRAM et METRO) pour un montant total de 22.00 euros,
- de repas pour un montant de 122.20 euros.

VU les justificatifs de paiement présentés

Ce point le concernant, M. KUSTER quitte la salle.

Le Conseil Communautaire autorise, à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration, le remboursement à M. KUSTER, des frais avancés dans le cadre du déplacement à Bordeaux, pour un montant total de 144.20 euros.

M. KUSTER réintègre la séance.

5. Personnel

5.1 N°025/2017-PR : Autorisation de prolongation du contrat de Mme MASSON (CAE)

Le « contrat unique d'insertion - contrat d'accompagnement dans l'emploi » de l'agent d'entretien/hôtesse caisse arrive à son terme en date du 15/03/2017.

Pour mémoire, il s'agit d'un contrat aidé réservé à certains employeurs, en particulier les collectivités et établissements publics territoriaux, qui s'adresse aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi ou des travailleurs handicapés. La prescription du contrat d'accompagnement dans l'emploi est placée sous la responsabilité de Pôle emploi.

Ce contrat pouvant être reconduit, il est proposé au Conseil de Communauté de le renouveler selon les modalités suivantes :

- Contrat à durée déterminée de 12 mois (du 16/03/2017 au 15/03/2018)
- Contrat à temps complet (35 heures hebdomadaires)
- Rémunération sur la base du SMIC en vigueur (1480.27€/mois au 01.01.2017)
- Versement d'un 13^{ème} mois selon le calcul suivant : 1/12 des salaires de base versés de décembre N-1 à novembre N.

Il est à noter que ce contrat, si les dispositions actuelles sont maintenues, pourra encore faire l'objet de 2 renouvellements de 12 mois.

Le Conseil Communautaire autorise, à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration :

- le renouvellement du « contrat unique d'insertion - contrat d'accompagnement dans l'emploi », à compter du 16 mars 2017 pour une durée de 12 mois, selon les modalités définies ci-dessus ;
- le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce recrutement et ceux à venir.

5.2 N°026/2017-PR : Création d'emploi dans le cadre d'un avancement de grade

Un attaché remplit les conditions pour être promu au grade supérieur d'attaché principal au courant de l'année 2017.

La délibération n°2007/PR-088 du Conseil Communautaire du 28/09/2007, modifiée par la délibération n°032/2014 du 13/03/2014 fixe le taux de promotion au grade d'attaché principal à 100% ; l'agent peut donc être promu.

VU La délibération n°2007/PR-088 du Conseil Communautaire du 28/09/2007

VU la délibération n°032/2014 du 13/03/2014

Le Conseil Communautaire autorise, à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration, la création d'un emploi d'attaché principal.

6. Rapports de Commissions et Groupes de Travail

6.1 Commission « Déplacements », rapporteur Mme Martine THOMANN, Vice-présidente : compte-rendu de la réunion du 23/01/2017

Le Président donne la parole à Mme THOMMAN pour le compte-rendu de la Commission « Déplacements ».

A. Validation du programme d'actions 2017

Le programme d'actions présenté à la Commission comprend :

- La poursuite en l'état des services de transport existants (Mobili'Val), dans l'attente de la mise en œuvre éventuelle des nouveaux services suite à la proposition du GRAP Transports en Commun
- La réalisation d'une étude de faisabilité (technique, financière et juridique) pour la mise en œuvre du schéma des services de transports proposé suite au travail du GRAP
- La poursuite des projets d'itinéraires cyclables déjà engagés
- La mise en œuvre des actions prioritaires du Plan Piéton Vélo approuvé en décembre 2016

Proposition de la Commission : Validation du programme d'actions présenté.

B. Présentation du schéma des aires de covoiturage réalisé en 2012

Le développement et la promotion du covoiturage fait partie des objectifs définis dans le Projet de Territoire Ma Vallée en 2030 et fixé par le Président de la CCVK à la Commission Déplacements.

La réflexion sur le covoiturage au niveau de la CCVK est assez ancienne :

- 2008 : mise en ligne d'un module de covoiturage (mise en relation des covoitureurs) sur le site internet de la CCVK
- 2011 : réalisation d'une enquête / bilan du site internet CCVK
- 2011-2013 : campagne de sensibilisation des habitants et des entreprises de la vallée : banderoles en bord de route, article bulletin intercommunal, intervention association « Passe Me Prendre » dans les 3 principales usines de la vallée (Alcon, DS Smith, Sogefi)
- 2012 : réalisation d'une étude sur la mise en œuvre d'un schéma des aires de covoiturage dans la vallée (stage de Fiona MACRI)

- 2013-2014 : réflexion du Département du Haut-Rhin (site internet, aires de covoiturage) : mise en attente de la réflexion de la CCVK
- 2015 : mise en ligne du site internet www.covoiturage67-68.fr (basé sur le site national www.idvroom.com) => suppression du site de covoiturage CCVK et intégration du site 67/68.

Considérant que la situation des flux de déplacements dans la vallée n'a pas évolué très positivement, que le Département n'a pas concrétisé toute sa réflexion et que le covoiturage représente une alternative intéressante pour désengorger les axes routiers, limiter les sources d'insécurité, de bruit, de pollution, contribuer à baisser les dépenses des ménages (cout de carburant), favoriser le lien social, etc, il est proposé à la Commission de reprendre la réflexion sur le développement du covoiturage dans la vallée en tenant compte des études et actions déjà réalisées par le passé.

Ainsi, une synthèse de l'étude d'élaboration d'un schéma des aires de covoiturage réalisée en 2012 dans le cadre du stage de Fiona MACRI est présentée aux membres de la Commission.

NB : cette étude avait été présentée à la Commission Mobilité de la CCVK de la mandature 2008-2014. La Commission 2008-2014 avait validé les principes suivants :

- aménagement de 2 (dans un premier temps), voire 3 aires de covoiturage intercommunales aux principaux nœuds routiers : Croix d'Orbey à Hachimette, Gare de Fréland, Kayzersberg
- utilisation des parkings publics existants dans les villages pour le stationnement « de proximité » des covoitureurs

Proposition de la Commission :

Poursuite de la réflexion globale sur le covoiturage pendant l'année 2017 (schéma des aires de covoiturage, site internet, actions de sensibilisation...), en lien avec les projets de transports en commun, le Plan piéton/ vélo, le Transistop, etc.

Mme THOMMAN poursuit avec le compte-rendu de la Commission « Culture » dont elle a également la charge.

6.2 Commission « Culture », rapporteur Mme Martine THOMANN, Vice-présidente :
compte-rendu de la réunion du 24/01/2017

A. Médiathèque intercommunale

A.1 Bilan 2016

- Une évolution positive de la fréquentation : 1 240 inscrits ayant emprunté au moins un livre dans l'année (1 194 en 2015) + les conjoints et familles + utilisateurs non inscrits (animations, consultation des postes publics + lecture sur place + scolaires) malgré une légère baisse du nombre de prêts, notamment en lecture jeunesse.
- Une année d'innovations technologiques : nouveau logiciel, atelier parents-enfants autour des tablettes, conférence sur la parentalité numérique, créneaux de coups de pouce numériques.
- Des animations plus nombreuses et diversifiées (thèmes : arbre + échanges) + Action hors-les-murs (marché, piscine, festival Goul'matey)

- Des actions pour améliorer la communication : plaquette 3 bibliothèques + barnum + banderole + kakémono
- Des actions « autour » de la médiathèque, en partenariat : l'installation de la boîte à lire sur la place Gouraud par la CCVK, l'installation de la grainothèque par l'association Pas à pas, la mise en place de l'espace potager dans le parc.

A.2 Objectifs et perspectives

- Elargir les publics > communiquer sur les activités de la médiathèque/ actions hors-les-murs (piscine, marché, manifestations culturelles)/ signalisation
- Toucher le public adolescent
- Miser sur la convivialité pour créer du lien social > priorité à l'accueil/ réaménagement des espaces
- Offrir un accès Wi-Fi sécurisé à tous les utilisateurs du bâtiment : WITOU
- Proposer des services autour du numérique (ateliers/ échanges/ accès/ formation)
- Réflexion avec les autres bibliothèques du territoire → commission culture du 07/02/2017
- Inscrire la médiathèque dans le projet de territoire et les enjeux TEPCV

A.3 BP 2017

Budget total prévisionnel de la médiathèque 2017 = 233 509 €

Solde à charge CCVK 2017 = 208 680 €

La proposition de BP 2017 reprend pour l'essentiel le montant des dépenses 2016, avec une variation des frais de personnel liée à un congé de maladie programmé, une augmentation des frais de fournitures en vue de renouveler la signalétique et, pour la partie investissement, des besoins en matériel informatique et en mobilier.

A.4 Divers

Question sur le fonds de concours KBV + question bâtiment KBV/CCVK

Présentation des statistiques de fréquentation et de prêt 2003-2016

Avis de la commission : Favorable

B. EMVK

B.1 Bilan 2016

L'exercice présenté ne s'étend pas sur l'année civile 2016 mais sur la période de septembre 2015 à juin 2016. Pour l'année scolaire 2015/2016 ; l'EMVK comptait 408 élèves de 3 à 77 ans. L'année suivante a vu ce nombre augmenter encore grâce à de nombreuses inscriptions en éveil musical. La part d'adultes est également en augmentation.

L'EMVK organise une trentaine de manifestations chaque année, auditions internes ou présentations publiques, qui sont sources de motivation pour les élèves et leur permettent de participer à un projet artistique.

En 2015/16, deux événements ont marqué l'année : un concert du cycle 1 autour de chansons populaires et la représentation d'une pièce d'Ionesco par le groupe de théâtre adulte.

B.2 Perspectives 2017

Projet d'accompagnement numérique sans suite pour l'instant.

Portes ouvertes le 13/05/2017 à la Médiathèque.

Besoin d'un nouveau support de communication pour présenter l'EMVK, qui soit mis à disposition dans les mairies et distribué aux nouveaux arrivants.

Mme SCHWARTZ souligne l'aspect communautaire de l'EMVK.

B.3 Budget prévisionnel 2016/2017

Budget total EMVK = 387 586€

Montant des écolages = 237 346€

Participation CCVK (postes de direction + secrétariat) = 92 000 € pour un solde à charge (après participation CAF estimée de 7 610 €) de 84 390 €.

M. MULLER informe qu'il souhaite appliquer la même règle pour toutes les associations pour lesquelles la CCVK verse une participation (EMVK et OTI), et de ce fait, maintenir la participation de 2016, en 2017, soit 90 500 euros. C'est la proposition du DOB.

Mme Martine Thomann indique que pour 2017, il est difficile pour l'association d'adapter son budget et que cette règle pourrait être appliquée en 2018.

Avis de la commission : Favorable

Le Président donne la parole à M. LOHR pour le compte-rendu de la Commission « Déchets ».

6.3 Commission « Déchets », rapporteur M. Pascal LOHR, Vice-président : compte-rendu de la réunion du 31/01/2017

A. Bilan 2016

A.1 Statistiques

Les statistiques des déchets collectés sur le territoire : en déchèteries, en porte à porte (+ bacs écarts) et issus du tri sec présentent une hausse générale de 3.8% des tonnages collectés, représentant au total 8 816T (8 494 T en 2015).

Les statistiques démontrent que l'augmentation provient principalement des résultats des déchèteries avec une hausse de 20%, due à des dépôts de déchets du type gravats, déchets verts et encombrants ultimes.

Une partie de ces déchets est valorisée vers les filières des éco-organismes, comme par exemple, la REP meubles qui a progressé de plus de 70% en 3 ans (112 tonnes en 2016 ; 4 tonnes en 2014).

Par ailleurs, le nombre de passages en déchèteries a augmenté de plus de 5% en 2016. Les raisons sont la mise en place de contrôles d'accès sur les déchèteries de Colmar Agglomération (CA), et une augmentation de l'activité sur notre territoire.

A.2 Actions

L'ensemble des actions programmées en début d'année, ont été réalisées. Seul, le programme de réhabilitation du réseau de déchèteries est encore en phase étude.

B. Point financier

B.1 Résultats budgétaires 2016

Dépenses : 2 019 272 €

Recettes : 2 825 675 €

Soit un résultat de + 806 402 €
Dont un excédent reporté 733 880 €

L'excédent annuel est dû principalement à des recettes supérieures aux prévisions (redevances et subventions des écoorganismes).

B.2 Présentation du Budget primitif 2017 prévisionnel

Fonctionnement : 2 827 000€

En hausse d'environ 4% par rapport à 2016 (principalement en cause, la hausse des tonnages collectés et de la TGAP).

Investissement : 1 982 500 € (dont 1 800 000 euros réservés à la réhabilitation du réseau de déchèteries).

Avis de la commission : Favorable

C. Programme d'actions 2017

C.1 Réhabilitation du réseau de déchèteries

Présentation du projet de la réhabilitation de la déchèterie à Kaysersberg, avec l'intégration d'une recyclerie sur la zone du dépôt communal.

La CCVK souhaite que la commune de Kaysersberg Vignoble se positionne sur la mise à disposition de la zone de dépôt communal pour y implanter la recyclerie, avant de poursuivre et de valider le programme de travaux.

Avis de la commission : Favorable pour la réalisation du projet présenté.

C.2 Présentation des opérations prévues dans le programme CARDEC

Dans le cadre du programme CARDEC initié en septembre 2016, des réunions de travail, accompagnées de visites sont prévues pour monter un programme d'actions du service déchets. Le programme devrait être finalisé courant juillet 2017.

Six thématiques sont abordées et constitueront le programme politique des 10 prochaines années en matière de prévention et de gestion des déchets :

- Optimisation du service de collecte et de gestion des déchets
- Programme local de prévention des déchets
- Sensibilisation à l'éco-consommation et à l'économie circulaire
- Sensibilisation en direction des touristes et hébergeurs
- Approche transversale déchet-énergie + déchet-biodiversité

La proposition budgétaire 2017 pour la prévention des déchets et les animations autour du programme CARDEC s'élève à 219 950 € au global, avec un reste à charge prévisionnel pour la CCVK de 61 300 €.

Les actions portent notamment :

- Animations Cardec : composteurs collectifs, achat vaisselle réutilisable, opération zéro-phyto, stop-pub, repair'café.... ;
- Acquisition de composteurs individuels, opération foyer témoin et communication ;
- Etude de caractérisation des déchets ;
- Postes d'ambassadeurs de l'énergie et des déchets
- Véhicule pour animateur prévention ;
- Collectes spéciales de pneus et d'amiante ;

- Etc...

Avis de la commission : Favorable pour l'ensemble des actions listées ci-dessus, avec les précisions suivantes :

-l'action sur les composteurs individuels doit être poursuivie, mais la participation des usagers à l'achat devra être rehaussée pour prendre en charge 50 % du coût réel. La commission souhaite également avoir au préalable des offres de composteurs de source locale et non locale ;

-les postes d'ambassadeurs de l'énergie et des déchets doivent être clairement définis ;

-les collectes de pneus et d'amiante sur le territoire devront être réalisées sur la déchèterie de Kayzersberg uniquement, avant le démarrage des travaux.

D. Informations & divers

D.1 Mise à disposition d'un composteur à titre gracieux

L'association « Pas à Pas - Vallée de la Weiss en transition » sollicite la mise à disposition, à titre gracieux, d'un composteur de 1 000 L pour les Restos du Cœur d'Orbey.

Avis de la commission : Favorable pour l'attribution d'un composteur à titre gracieux.

D.2 Marchés Déchets 2012

Les marchés ont été attribués aux différents prestataires de collecte et de traitement des déchets pour une durée de 5 ans, avec possibilité de reconduction de 2 fois une année. L'échéance est prévue au 31/12/2019.

Avis de la commission : Favorable pour la reconduction des marchés déchets.

D.3 Contrats de reprise Option « Filières verre, plastiques et aluminium »

Avis de la commission : Favorable pour la prolongation des contrats de reprise option filières « verre » (OI-MANUFACTURING), « plastiques » (VALORPLAST) et « aluminium » (REGEAL AFFIMET)

N°027/2017-OM : Approbation et autorisation de signature de l'avenant au contrat de reprise option filière « Verre » à intervenir avec O-I Manufacturing France (Cf. annexe 9) – Point 6.3.1

Par délibération n°036/2011-AG du 26/05/2011, le Conseil Communautaire a décidé d'opter pour la reprise "filiale" verre et de signer le contrat correspondant avec O-I MANUFACTURING.

Ce contrat est arrivé à échéance le 31/12/2016. En raison de la mise en place d'un agrément d'une seule année (pour 2017) par les pouvoirs publics, les sociétés concernées proposent de prolonger d'une année le contrat CAP barème E, soit jusqu'au 31/12/2017.

Si une période transitoire devait être mise en place en 2018 dans le cadre de l'agrément 2018-2022, le contrat pourra être prolongé sur demande de la CCVK, et au plus tard jusqu'au terme de la période transitoire.

Cette prolongation doit faire l'objet d'un avenant au contrat. Cet avenant va également porter sur le prix de reprise qui est fixé à 23.50 euros/tonne (contre 22.20 euros en 2011) ainsi que sur la base et la formule de calcul.

VU la délibération du Conseil Communautaire n°036/2011-AG du 26/05/2016 approuvant le contrat de reprise option filière « Verre » avec O-I Manufacturing France

M. LOHR cède la parole au Président pour la procédure de vote.

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration :

- **d'approuver** l'avenant au contrat de reprise option filière « Verre » à intervenir avec O-I Manufacturing France ;
- **d'autoriser** le Président ou son représentant à signer ledit avenant et tout autre document se rapportant à cette affaire.

Le Vice-président poursuit le compte-rendu.

N°028/2017-OM : Approbation et autorisation de signature de l'avenant au contrat de reprise option filière « Plastiques » à intervenir avec Valorplast (*Cf. annexe 10*) – Point 6.3.2

Par délibération n°036/2011-AG du 26/05/2011, le Conseil Communautaire a décidé d'opter pour la reprise "filière" pour la reprise d'emballages ménagers plastiques et de signer le contrat correspondant avec Valorplast.

Ce contrat est arrivé à échéance le 31/12/2016. En raison de la mise en place d'un agrément d'une seule année (pour 2017) par les pouvoirs publics, les sociétés concernées proposent de prolonger d'une année le contrat CAP barème E, soit jusqu'au 31/12/2017.

Si une période transitoire devait être mise en place en 2018, dans le cadre de l'agrément 2018-2022, le contrat pourra être prolongé sur demande de la CCVK, et au plus tard jusqu'au terme de la période transitoire.

Cette prolongation doit faire l'objet d'un avenant au contrat. Les conditions et modalités de la garantie de reprise et de recyclage des plastiques restent inchangées par rapport au contrat initial.

VU la délibération du Conseil Communautaire n°036/2011-AG du 26/05/2016 approuvant le contrat de reprise option filière « Plastiques » avec Valorplast

Le Vice-Président cède la parole à M. MULLER pour la procédure de vote.

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration :

- **d'approuver** l'avenant au contrat de reprise option filière « Plastiques » à intervenir avec Valorplast ;
- **d'autoriser** le Président ou son représentant à signer ledit avenant et tout autre document se rapportant à cette affaire.

M. LOHR poursuit le compte-rendu.

D.4 Urbanisme : Respect de la recommandation CRAM 437

Les communes doivent impérativement transmettre au service Déchets, tout nouveau projet de construction et aménagement pour validation de la tournée de collecte OM (conformément au règlement de collecte de la Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg).

Une recherche de solutions est en cours afin de réussir à supprimer toutes les marches arrière (non autorisées).

D.5 SITDCE

- Coût d'incinération pour 2017 : 84,183 € HT / tonne (TGAP incluse)
- Travaux de revamping des fours de l'incinérateur prévus pour 2017.

Le Président prend la parole pour la présentation du point ajouté.

6.3.3 N°032/2016-OM : Approbation du projet de caractérisation des déchets d'emballages ménagers et du plan de financement associé – Point ajouté

Dans le cadre d'un nouveau diagnostic du territoire sur la gestion des déchets, et dans la continuité de celui réalisé en 2012, la CCVK souhaite connaître la composition de ses déchets afin de faire évoluer ou de poursuivre les objectifs fixés, et d'adapter les actions à mettre en place.

Trois catégories de déchets vont être caractérisées en 2017 :

- Les OMR
- Les Points Tri (collecte des PCPM)
- Les bennes d'encombrants (incinérables et ultimes) présentes en déchèteries

Le budget prévisionnel pour cette étude s'élève à 40 000 € TTC, avec un plan de financement de 30 % portés par la CCVK et 70 % portés par l'ADEME, via une demande de subvention datée du 11/01/2017.

VU l'avis favorable donné à ce projet lors de la Commission « Déchets » du 31/01/2017 ;

VU l'avis favorable donné au plan de financement de ce projet lors de la présentation du budget à la Commission « Déchets » du 31/01/2017

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration :

- **d'approuver** le projet de caractérisations des déchets du territoire et le plan de financement associé, tel que présenté ci-dessus ;
- **d'autoriser** le Président à solliciter un financement auprès de l'ADEME ;
- **d'autoriser** le Président ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Mme THOMANN prend la parole pour faire part du compte-rendu de la Commission « Solidarité ».

6.4 Commission « Solidarité », rapporteur Mme Martine THOMANN, Vice-présidente : compte-rendu de la réunion du 01/02/2017

A. BP 2017

L'année 2017 est une année particulière puisqu'elle sera celle de la transition, au 1^{er} juillet, entre la gestion associative et la gestion CCVK en « régie directe ».

A.1 Petite Enfance

A.1.1 Budget total Service Petite Enfance 2017 = 1 546 120€

dont 1^{er} semestre (DSP Association Enfants de la Vallée) = 769 043€

dont 2^{ème} semestre (régie directe CCVK) = 777 077€

Participation CCVK à la DSP (1^{er} semestre 2017) = 142 000€

Coût du service (2^{ème} semestre 2017) = 583 632€

Soit un total de 725 632€ pour un solde à charge (après participation CAF-CEJ prévisionnelle de 210 000€) de 515 632€

A.1.2 Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP) à Kayzersberg (40 jours d'ouverture en 2017, soit 100h de fonctionnement)

L'association Les Coccinelles sollicite une augmentation de la subvention de fonctionnement annuelle versée par la CCVK pour le Lieu d'Accueil Enfants-Parents de Kayzersberg, inscrit au Contrat Enfance Jeunesse de la vallée de Kayzersberg.

Participation CCVK 2017 demandée = 4 300€ (3 000€ en 2014, 2015 et 2016)

pour un solde à charge (après participation CAF de 2 050€) de 2 250€ (950€ en 2014, 2015 et 2016).

A.2 Jeunesse

Budget total Service Jeunesse 2017 = 100 000€

dont 1^{er} semestre (DSP Association Enfants de la Vallée) = 48 635€

dont 2^{ème} semestre (régie directe CCVK) = 51 365€

Participation CCVK à la DSP (1^{er} semestre 2017) = 26 000€

Coût du service (2^{ème} semestre 2017) = 46 265€

Soit un total de 72 265€ pour un solde à charge (après participation CAF-CEJ prévisionnelle de 31 880€) de 40 385€.

Proposition de la commission :

- Avis favorable pour les budgets Petite Enfance et Jeunesse ;
- La commission propose de maintenir la subvention versée à l'association Les Coccinelles pour le LAEP de Kaysersberg à hauteur de 3 000€. Elle souhaite se prononcer sur une augmentation de la subvention après la communication d'informations complémentaires et une redéfinition des objectifs et de la communication du LAEP.

B. Passage en régie directe des services Petite enfance et Jeunesse

La Délégation de Service Public qui lie l'association Les Enfants de la Vallée et la Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg arrivant à échéance le 30 juin prochain, la CCVK devait se prononcer sur sa reconduction (dans le cadre d'une nouvelle réglementation des DSP qui oblige le délégataire à supporter l'essentiel du risque) ou opter pour une gestion directe, la régie.

C'est l'option de gestion directe par la CCVK, qui a été retenue lors du Bureau du 3 novembre 2016 et qui a été confirmée par une délibération du Conseil Communautaire du 8 décembre 2016.

Cette décision a été prise par souci de garantir la pérennité des services Petite Enfance et Jeunesse pour les habitants de la vallée de Kaysersberg.

Au 1^{er} juillet 2017, la CCVK se substituera donc à l'association pour la gestion des services Petite Enfance et Jeunesse.

Des contrats de droit public seront proposés à l'ensemble des salariés de l'association. La directrice de l'association, Pia BUCCIARELLI, ayant déjà accepté la proposition de la CCVK, restera responsable des deux services.

B.1 Procédure d'attribution des places en crèche

La commission choisit de donner délégation à Mme Martine THOMANN (en qualité de VP en charge de la Petite Enfance) pour statuer sur les demandes d'accueil « au fil de l'eau » et ainsi assurer une réponse aux familles sous 15 jours.

B.2 Procédure à compter du 1^{er} juillet 2017

>> La famille adresse une [demande d'accueil](#) au service Petite Enfance de la CCVK.

>> La responsable du service, après avis de Martine THOMANN, répond sous 15 jours :

- Si disponibilités : place attribuée
- Si capacité limitée ou demandes multiples, les places sont attribuées selon les critères de priorité suivants :
 1. Lieu de résidence de la famille (CCVK ou « hors CCVK »)
 2. Date de démarrage du contrat
 3. Durée d'accueil hebdomadaire

La commission propose également d'ouvrir l'accès aux 4 crèches à toutes les familles résidentes de la CCVK, quelle que soit leur commune de résidence.

Comme cela est déjà le cas, depuis septembre 2016, pour les enfants de Labaroche, les enfants d'Orbey, Lapoutroie, Le Bonhomme et Fréland pourront donc être accueillis dans les crèches de Kaysersberg et Sigolsheim lorsque les familles en feront la demande.

La commission choisit également d'ouvrir l'accès aux crèches (sous réserve de disponibilité) :

- de Hachimette et Orbey, à toutes les familles « hors CCVK » qui en feraient la demande
- de Sigolsheim et Kaysersberg, aux familles « hors CCVK » dont l'un des parents travaille dans la vallée de Kaysersberg.

C. GrAP « Petite enfance & modes de garde »

Comme présenté lors de la [Commission Solidarité du 23 mars 2016](#), l'année 2016 a été consacrée, en partie, à la définition d'un nouveau « Schéma opérationnel des services Petite Enfance dans la vallée de Kaysersberg » :

- > Juin-septembre : [Diagnostic prospectif](#) réalisé par le cabinet Chronos
- > Septembre-janvier : [Propositions de « Schéma des services Petite Enfance » par un GrAP](#)

Les propositions du GrAP seront présentées aux élus communautaires lors d'une séance de Bureau élargi le vendredi 10 février.

Les élus seront amenés à se prononcer sur les options qui devront faire l'objet d'une étude opérationnelle (conditions de réalisation techniques et financières).

D. Divers

D.1 Bourses BAFA

Dans le cadre des actions du Service Jeunesse, la CCVK a créé une Bourse BAFA pour accompagner les jeunes de la vallée de Kaysersberg qui s'engagent et achèvent une formation BAFA.

Critères de sélection des dossiers de demande de bourse :

- Bourse réservée aux habitants de la CCVK
- Âge minimum 17 ans, non salarié
- Engagement à encadrer les enfants ou les jeunes de la Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg par le biais des associations existantes ou du Service Jeunesse

L'aide de 200€ est versée au stagiaire BAFA à l'issue de la formation (stage général, stage pratique et stage de perfectionnement validés).

Enveloppe annuelle : 1 000€

NOM	PRENOM	Age	HABITANT CCVK	DOSSIER			
				CV	Lettre de motivation	Formation en cours	Formulaire d'engagement
KECK	CARLA	20	KAYSERSBERG	X	X	ARIL 2017	X

Proposition de la commission : Avis favorable

D.2 ULIS et RASED

D.2.1 Reconstitution des crédits de fonctionnement attribués à l'ULIS et au RASED

- ULIS Orbey : 1 500€
- RASED Orbey : 1 500€

Proposition de la commission : donne un avis défavorable pour le budget de fonctionnement du RASED au motif que ce dernier n'intervient plus que dans une seule école et que du matériel pédagogique disponible à l'école de Kaysersberg peut être mis à disposition du RASED.

Le Conseil Communautaire devra se prononcer sur ce point.

N°029/2017-FI : Suppression de la participation de la CCVK au budget de fonctionnement du RASED d'Orbey (*Point 6.4.1*)

Depuis 2001, la CCVK participe au budget de fonctionnement du RASED d'Orbey.

La commission « Solidarité », réunie le 1^{er} février dernier, a proposé de supprimer cette participation financière au motif qu'il n'intervient plus que dans une seule école et que du matériel pédagogique disponible à l'école de Kaysersberg peut être mis à disposition du RASED.

La Vice-Présidente cède la parole à M. MULLER pour la procédure de vote.

Le Conseil Communautaire décide, par 20 voix CONTRE (dont 4 procurations) et 4 voix POUR (Mme Nathalie BOHN, Mme Catherine OLRV, M. KUSTER et Mme PARIS - voix par procuration), de ne pas valider la proposition de la commission « Solidarité », et de ce fait, acte du maintien de la participation financière au budget de fonctionnement du RASED d'Orbey.

Mme THOMANN poursuit le compte-rendu.

D.2.2 Aide à l'investissement exceptionnelle - ULIS Orbey

Demande d'équipement de l'ULIS avec du matériel dédié à la pédagogie Montessori qui s'avère être très intéressante pour des élèves en situation de handicap.

Budget prévisionnel : 1 500€

M. RUFFIO indique qu'il est contre cette allocation de budget.

Proposition de la commission : donne un avis favorable pour le budget de fonctionnement et l'aide à l'investissement exceptionnel de l'ULIS.

En l'absence de M. JACQUEY, le Président se charge du compte-rendu de la commission « Assainissement ».

6.5 Commission « Assainissement », rapporteur M. Guy JACQUEY, Vice-président :
compte-rendu de la réunion du 01/02/2017

A. N°030/2017-AS : Budgets AKV & FLLBO : Répartition des participations communales pour 2017 (Point 6.5.1)

Service Assainissement Vignoble AKV (Ammerschwihr-Kaysersberg Vignoble)

Pour les **charges domestiques** : distribution de l'eau de l'année 2016 en fonction de la facturation annuelle de chaque commune et en ne prenant en compte que l'eau effectivement rejetée dans le réseau d'assainissement.

	Distribution d'eau 2016 rejetée dans le réseau en m ³	Répartition en % Budget 2017	Pour mémoire : répartition budget 2016	Pour mémoire : répartition budget 2015
AMMERSCHWIHR	91 037	23.94%	24.30%	22.90%
KAYSERSBERG VIGNOBLE*	289 159	76.06%	75.70%	77.10%
Total	380 196	100%	100%	100%

*comprend Kaysersberg, Kientzheim et Sigolsheim

Pour les **charges Viticoles** : il est proposé deux taux, un pour le fonctionnement et un pour l'investissement, afin de tenir compte des caves conventionnées dans le deuxième cas.

Taux de fonctionnement : quantité de mout vinifié (vendanges 2016) déclarés :

	Volume de mout vinifié déclaré en hl	Répartition en % Budget 2017	Pour mémoire : répartition budget 2016	Pour mémoire : répartition budget 2015
AMMERSCHWIHR	34121.04	76.7%	63.4%	57.5%
KAYSERSBERG VIGNOBLE :	10357.05	23.3%	36.6%	42.5%
dont				
KAYSERSBERG	1572.98	3.5%	2.9%	2.5%
KIENTZHEIM	5193.85	11.7%	19.2%	23.6%
SIGOLSHEIM	3590.22	8.1%	14.5%	16.4%
Total	44478.09	100%	100%	100%

Taux d'investissement : répartition sur la base des recettes d'investissement perçues par les communes :

	Recettes d'investissement en € HT (2016)	Répartition en % Budget 2017	Pour mémoire : répartition budget 2016	Pour mémoire : répartition budget 2015
AMMERSCHWIHR	14 349.42 €	38.6%	39.2%	39.2%
KAYSERSBERG VIGNOBLE	22 840.08 €	61.4%	60.8%	60.8%
dont				
KAYSERSBERG	629.19 €	1.69%	1.80%	1.60%
KIENTZHEIM	8 676.00 €	23.33%	23.10%	23.30%
SIGOLSHEIM	13 534.89 €	36.39%	35.90%	35.90%
Total	37 189.50 €	100%	100%	100%

Les taux des charges viticoles sont utilisés pour :

- taux de fonctionnement : répartition de la somme annuelle demandée par le SITEUCE
- taux d'investissement : répartition du remboursement de l'annuité d'emprunt de l'Agence de l'Eau

Service Assainissement Montagne FLLBO

Pour les **charges domestiques** : distribution de l'eau de l'année 2016 en fonction de la facturation annuelle de chaque commune et en ne prenant en compte que l'eau effectivement rejetée dans le réseau d'assainissement.

	Distribution d'eau 2016 rejetée dans le réseau en m ³	Répartition en % Budget 2017	Pour mémoire : répartition budget 2016	Pour mémoire : répartition budget 2015
FRELAND	43 634	15.59%	15.70%	15.50%
LAPOUTROIE	79 124	28.26%	27.30%	27.50%
LE BONHOMME	23 481	8.39%	9.00%	10.50%
ORBEY	133 704	47.76%	48.00%	46.50%
Total	279 943	100%	100%	100%

VU l'avis favorable de la commission « Assainissement » réunie le 01/02/2017

Le Conseil Communautaire approuve, à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration), l'application des taux de répartition comme indiqués ci-dessus pour les budgets AKV et FLLBO, pour l'année 2017.

B. Bilan 2016 et orientation budgétaires

Les bilans technique et financier de l'année 2016 ainsi que les projets de budgets 2017 ont été présentés en séance.

B.1 Budget FLLBO (Montagne)

Pour 2016, la section fonctionnement a dégagé un excédent de 116 759,43 € dû à des dépenses non réalisées :

- Traitement des boues : 1 campagne de déshydratation en moins (5 au lieu de 6)
- Achat de matériels et gros entretien pour la STEP : peu de réparations cette année mais matériel vieillissant

Et des recettes supplémentaires pour 2 687 € de prime pour épuration.

Pour 2017, il est prévu :

- Les travaux de mise en place de l'autosurveillance des déversoirs d'orage (surveillance des rejets vers le milieu naturel en temps de pluie par les déversoirs d'orage) pour un montant de 72 000 euros HT ;
- Le renouvellement de la pompe industrielle (SKID) de la station d'épuration ;
- Le curage de la biosorption.

Avis de la commission : Maintien en 2017, du montant des participations communales de 2016.**B.2 Budget AKKS (Vignoble)**

L'exercice 2016 laisse apparaître en fonctionnement, un excédent de 216 350.74 euros et en investissement, un besoin de financement de 132 468.57 euros.

Pour 2017, il est prévu :

- Etude diagnostic réseau (eaux claires) entre le bassin d'orage et le poste de refoulement par une inspection caméra ;
- Renouvellement d'une pompe de refoulement ;
- Renouvellement de l'automate du poste de refoulement ;
- Travaux pour l'autosurveillance des déversoirs d'orage pour un montant de 59 000 euros.

Avis de la commission : Maintien en 2017, du montant des participations communales de 2016.**B.3 Budget SPANC**

La section fonctionnement a enregistré une perte de 22 196,93 € essentiellement dû au déficit d'exploitation reporté de l'année 2015.

En 2016, un déficit est toutefois observé de 2 538,57 €.

La section investissement enregistre un excédent de 3 520 €.

Une commission sera organisée afin de proposer et discuter différents scénarii afin de combler le déficit du SPANC.

Le BP 2017 prévoit 783 000 euros de projet de réhabilitation des systèmes d'assainissement.

Le Président donne la parole à M. REINSTETTEL pour les comptes-rendus des deux commissions dont il a la charge.

6.6 Commissions « Patrimoine & travaux » et « Espace nautique & Equipements sportifs », rapporteur M. Patrick REINSTETTEL, Vice-président : compte-rendu de la réunion du 06/02/2017

Commissions « Espace nautique & Equipements sportifs »**A. Evolution des consommations d'eau et d'énergie**

Les consommations d'eau ont augmenté en 2016 : 16 749 m³ (13 538 en 2015) du fait des fuites du bac tampon.

La consommation de bois a diminué : 1 453,53 MWh (1 527,01 en 2015) du fait de l'arrêt de la chaudière un mois de plus par rapport à l'année précédente.

Malgré une consommation de gaz supérieure de près de 24 % : 785,71 MWh (629,74 en 2015), le coût du gaz en 2016 était inférieur de 20% par rapport à 2015. Ceci est dû au prix de la molécule qui était très faible en 2016.

La consommation d'électricité est en augmentation : 987 467 KWh (971 083 en 2015), cela est dû au changement de pompe et à l'utilisation plus accrue de la pataugeoire en 2016.

La production d'électricité des panneaux photovoltaïques a été très faible en 2016 : 5 396 KWh (7 273 en 2015), cela est lié à une panne de l'onduleur. L'équipement sera revu dans le cadre de la rénovation énergétique du Centre nautique.

B. Bilan financier 2016 - Budget 2017

L'exécution du budget 2016 laisse apparaître un déficit plus important que celui qui était prévu : 514 971 euros au lieu de 492 850 euros.

Cela est dû aux recettes inférieures de 52 000 euros en 2016 par rapport à celles de 2015. Il s'agit principalement d'une baisse des recettes de l'espace forme et des écoles.

Les écoles extérieures à la vallée paient une entrée et en 2015, nous avons eu plus d'écoles de l'extérieur du fait de la rénovation d'une piscine à Colmar. Pour ce qui est de l'espace forme, les explications sont multiples : les équipements sont vieillissants et la concurrence des salles privées est de plus en plus importante.

Les dépenses ont aussi été plus importantes que prévues, il s'agit principalement de frais d'entretien et de maintenance liés aux réparations de fuites sur la bâche plastique du bac tampon.

Le budget 2017 a été estimé en diminuant les recettes de 1/12^{ème}, compte tenu d'une période de fermeture envisagée d'un mois pour la rénovation énergétique, soit 24 000 euros de recettes « piscine » en moins. S'il s'avérait que la durée de fermeture soit plus longue ou que celle-ci soit en été (juillet ou août), il faudrait doubler ce montant pour un mois.

Pour ce qui concerne les dépenses, les dépenses des fluides ont été adaptées en fonction de la rénovation prévue. Concernant les charges de personnel, elles sont fixes, hormis une fermeture en été auquel cas le recrutement de saisonniers ne sera pas nécessaire.

Le budget 2017 est très difficile à estimer compte tenu des incertitudes quant aux dates de travaux de rénovation énergétique. Le déficit prévisionnel 2017 est estimé à 521 500 euros.

A ce déficit s'ajoute les dépenses d'investissements.

Il y a toujours une dépense de l'ordre de 80 000 euros TTC à prévoir en renouvellement d'investissements pour la piscine (hors importante rénovation).

Il reste 2 emprunts en cours :

- Un emprunt initial de 15 000 euros contracté en 2006, qui arrive à échéance en 2019, pour la réalisation des panneaux photovoltaïques. L'annuité est de 1 532 euros ;
- Un emprunt initial de 530 000 euros contracté en 2011 pour une durée de 15 ans, concernant la mise en place du traitement à l'ozone. L'annuité représente 47 970 euros.

C. Les investissements

La liste a été présentée aux élus. Ils ont procédé à son examen et classer les dépenses par ordre de priorité. Une proposition d'investissement prioritaire pour un montant de 121 700 euros TTC est faite.

La rénovation énergétique de la piscine représente un coût global de 1 430 000 euros dont 384 400 euros restant à la charge de la CCVK et qui seront financés par un emprunt à taux zéro contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignation.

L'objectif de ces travaux est la réduction de 30% de réduction des consommations énergétiques.

D. Divers

D.1 Constitution d'un Groupe de Travail chargé de l'élaboration du règlement de facturation

Il a été proposé aux élus de constituer un Groupe de Travail afin de travailler, pendant 2 à 3 séances, sur les règlements de facturation des recettes. En effet, il est parfois difficile, sans s'appuyer sur une règle, d'accorder ou non un remboursement. 5 élus se sont portés candidats.

D.2 Discussion sur le maintien du bain froid

Compte tenu des consommations d'eau et d'énergie liées au bain froid à disposition des utilisateurs de l'Espace Forme, il a été proposé de débattre du maintien ou non de ce service. Un relevé auprès des utilisateurs de leurs pratiques a été effectué et discuté en commission.

La commission propose de supprimer le bain à compter de la date de réouverture après les travaux de rénovation énergétique.

Commissions « Patrimoine & Travaux »

E. Gestion du patrimoine bâti

Fonctions du patrimoine bâti de la CCVK

- Missions de service public
- Exploitation industrielle
- Structure sportive et de loisirs

Maintien du parc immobilier

- Réglementaire (classement du bâtiment)
- Accessibilité (Arrêté du 24 décembre 2015)
- Energétique (RT2015, évolution de la norme RT2012)
- Optimisation (taux d'occupation)
- Coût d'exploitation (travaux, entretien, fluides,...)

Situation géographique du patrimoine bâti de la CCVK

La cartographie de situation géographique des bâtiments est présentée à l'ensemble des élus.

10 bâtiments :

- COSEC à Kaysersberg
- COSEC à Orbey
- Médiathèque (Compétence)
- Siège et annexe administrative
- Club house du Golf Public d'Ammerschwihr/Trois-Epis (Compétence)
- Multi-accueil à Orbey
- Garage OM
- Centre nautique
- Station d'épuration

Classement des bâtiments ERP et par niveau de performance énergétique

Chaque bâtiment est répertorié avec un classement par catégorie (classement ERP : ERP2 à ERP5 pour le patrimoine bâti de la CCVK) et par niveau de performance énergétique

Dans le cadre de la loi d'accessibilité, les établissements recevant du public devaient être aux normes pour 2015. La CCVK après un diagnostic en 2011, a réalisé des travaux de mise aux normes. Au vu de l'ampleur et le coût des travaux, la collectivité a opté pour un phasage de travaux sur 4 années, en transmettant aux services de l'état un agenda d'accessibilité pour la période 2016/2020.

La CCVK a donné la priorité aux travaux concernant les personnes en situation de handicap « Mobilité et visuel réduits ».

Travaux réalisés en 2015 dans le cadre de l'AD'AP

Bâtiment annexe : Réalisation d'une rampe d'accessibilité et mise aux normes de la porte d'entrée

COSEC à Orbey : Création d'un accès au plateau sportif dans le cadre de la réhabilitation de celui-ci

Siège administratif : Signalisation pour stationnement PMR

Siège administratif et le COSEC à Orbey : Démarrage des études « accessibilité ».

Après la gestion du handicap, la CCVK se charge de rendre les bâtiments le moins énergivore possible. Un diagnostic a permis un classement des bâtiments en fonction de l'isolation de l'enveloppe, du type de production de chaleur et des performances thermiques (Classement de C+ à H).

Dans le cadre du Grenelle et du développement durable, le gouvernement a développé des actions TEPCV (Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte). La CCVK étant éligible, un programme de rénovation énergétique a été établi pour les deux prochaines années. Ces actions sont inscrites et proposées au budget 2017.

F. Bilan des actions 2016

Le bilan a été présenté.

Les travaux effectués portaient essentiellement sur l'accessibilité des bâtiments et sur la mise aux normes de l'ascenseur à la Médiathèque et le coffret électrique du Centre nautique.

G. Point d'avancement des travaux

Etude & Travaux d'accessibilité 2016-2017

- Siège administratif : Dans le cadre de l'AD'AP, la mise aux normes de ce bâtiment a été avancée.

La consultation des entreprises a été réalisée.

Date : avril 2017 à fin juin 2017.

Objet : permettre à une personne à mobilité réduite de rejoindre la salle de réunion située en rez-de-jardin depuis la place de stationnement pour personnes en situation de handicap. Accès non possible de l'intérieur du bâtiment, et demandé par les services de l'Etat.

- COSEC à Orbey : Ce bâtiment possède deux vestiaires / douches au 1^{er} étage, uniquement accessible par les escaliers.

Objet : Créer des vestiaires accessibles en remplacement de locaux de rangement.

Date : prévus en 2017, pendant les congés scolaires.

- Centre nautique : Après 15 années de fonctionnement, il montre des signes de baisse de performances techniques dues à la vétusté des installations (chaufferie, ventilation, ...). Dans le cadre de TEPCV, un audit a été réalisé en 2016, qui sera suivi des travaux, à partir de 2017.
 - Un projet a été retenu sur les deux scénarii proposés, qui prévoit:
 - Une rénovation complète de la chaufferie
 - Une rénovation des centrales d'air
 - Une reprise de l'étanchéité de l'enveloppe du bâtiment
 - Une rénovation de l'éclairage du bâtiment
 - La mise ne place de couvertures des bassins
 - Le cloisonnement des locaux de traitement d'eau et de stockage
 - L'installation de production photovoltaïque
 - L'installation d'un chauffage solaire pour ECS

H. Point financier

Il a été proposé une liste d'opérations qu'ils ont dû retenir ou non et prioriser.

11 opérations retenues pour un montant global de 121 700 euros (dont part CCVK : 106 662 euros).

3 opérations ont été classées en priorité 2 (28 300 euros).

1 action abandonnée : le traitement bain froid sauna.

I. Projets 2017

- Travaux d'accessibilité du siège social (Fin juin 2017)
- Travaux d'accessibilité du COSEC à Orbey (Fin 2017)
- Travaux de rénovation énergétique suivant décision du Conseil Communautaire
 - Multi accueil / Médiathèque
 - Multi accueil / Siège CCVK & Annexe CCVK

Le projet sélectionné devra être engagé avant fin 2017 et impérativement achevé avant octobre 2019

La commission propose de sélectionner le Multi accueil et la Médiathèque dans le cadre de la rénovation énergétique des bâtiments.

- Travaux de rénovation énergétique du Centre nautique
 - 1^{ère} phase : Calfeutrement partie de la toiture, réalisée en janvier 2017
 - 2^{ème} phase : Travaux de rénovation globale à partir du 2^{ème} semestre 2017

Le Président poursuit avec les points mis à l'ordre du jour.

7. Délégations au Président – Compte-rendu des travaux et des attributions exercés par délégation

7.2 Liste des marchés conclus en 2016-2017

ANNEE	N° DU MARCHÉ	OBJET	DATE DU MARCHÉ	MONTANT HT	NOM DE L'ATTRIBUTAIRE
2016	B0026	FOURNITURE ET LIVRAISON DE TITRES RESTAURANT	12/12/2016	43 200.00 €	LE CHEQUE DEJEUNER
2017	D0008	MISSION DE MAITRISE D'OEUVRE POUR LA RENOVATION ENERGETIQUE DE L'ESPACE NAUTIQUE ARC EN CIEL	23/01/2017	114 975.00 €	Titulaire : Atelier G5 Architecture Co-traitant 1 : Structure Concept Co-traitant 2 : Solares Bauen Co-traitant 3 : BE Vye
2017	B0018-01	LOT 01 CARACTERISATIONS DES DECHETS ISSUS DES OMR	20/02/2017	6 710.00 €	AWIPLAN
2017	B0018-02	LOT 02 CARACTERISATIONS DES DECHETS ISSUS DU TRI SELECTIF PCPM	20/02/2017	10 700.00 €	AWIPLAN
2017	B0018-03	LOT 03 CARACTERISATIONS DES ENCOMBRANTS DES DECHETERIES	20/02/2017	15 850.00 €	AUSTRAL
2017	C0011-01	MISE EN ACCESSIBILITE DU SIEGE ADMINISTRATIF CCVK LOT 01 DEMOLITION - GROS ŒUVRE - VRD	20/02/2017	18 699.80 €	BARI BTP SAS
2017	C0011-02	MISE EN ACCESSIBILITE DU SIEGE ADMINISTRATIF CCVK LOT 02 CHARPENTE - COUVERTURE	20/02/2017	17 923.00 €	MARIO RICCHIOTI SARL
2017	C0011-03	MISE EN ACCESSIBILITE DU SIEGE ADMINISTRATIF CCVK LOT 03 MENUISERIE ALUMINIUM - SERRURERIE	20/02/2017	947.00 €	MENUISERIE RAESER SAS
2017	C0011-04	MISE EN ACCESSIBILITE DU SIEGE ADMINISTRATIF CCVK LOT 04 ELECTRICITE	20/02/2017	4 157.00 €	ELEC 2M SARL
2017	C0011-05	MISE EN ACCESSIBILITE DU SIEGE ADMINISTRATIF CCVK LOT 05 PEINTURE	20/02/2017	797.00 €	LEADER PLATRERIE
2017	C0011-06	MISE EN ACCESSIBILITE DU SIEGE ADMINISTRATIF CCVK LOT 06 ELEVATEUR AVEC OPTION CLOISON ET TOITURE	20/02/2017	24 600.00 €	ERMHES SAS

7.2 Encaissement des indemnités de sinistre

Servic e	Lieu	Objet	Date du sinistre	Coût	Remboursement
AG	PLU Sigolsheim	Recours TA	29/04/2016	5 949.76	5 949.76

7.3. Actions en justice au nom de la CCVK

En date du 15/12/2014, 4 exploitations agricoles ont requis devant le Tribunal Administratif de Strasbourg, l'annulation du PLU de Sigolsheim approuvé le 8/07/2014.

Suite au transfert de la compétence « documents d'urbanisme » à la Communauté de Communes, la CCVK a dû reprendre ce recours à son compte.

Une convention d'honoraires avec le cabinet d'avocats RACINE (Strasbourg) a été signée pour représenter la CCVK dans cette affaire, les frais d'avocats étant couverts en totalité par l'assurance de la CCVK.

Par jugement du 5/01/2017, le Tribunal Administratif a décidé d'annuler le PLU de Sigolsheim, en considérant principalement les motifs suivants :

- Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur n'ont pas été suffisamment ni précisément motivés ;
- Le rapport de présentation du PLU n'a pas pris en compte les évolutions les plus récentes de la démographie et n'a pas suffisamment justifié les objectifs démographiques du PADD ;
- Le PLU porte atteinte à l'équilibre entre le développement urbain et la préservation des espaces agricoles et naturels en ouvrant à l'urbanisation des secteurs non compris dans l'enveloppe urbaine, alors même que la population de la commune diminuait et que les surfaces disponibles au sein de l'enveloppe urbaine étaient susceptibles d'être utilisées pour la création de nouveaux logements ;

La CCVK a par ailleurs été condamnée à verser 500 € à chaque requérant (soit 2 000 € au total) au titre de l'article L761-1 du code de la justice administrative.

En concertation avec l'avocat de la CCVK, l'ADAUHR et la Commune de Kaysersberg Vignoble, le Président a décidé de ne pas interjeter appel du jugement.

En conséquence, le POS de Sigolsheim, dans ses différentes versions modifiées et révisées revient en vigueur.

8. Communications du Président

8.1 Plan Local d'Urbanisme Intercommunal : Point d'avancement

Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

Suite à sa présentation aux personnes publiques associées (PPA) et aux communes voisines, le PADD a également été présenté à la population au cours d'une première réunion publique. Près de 110 personnes y ont assisté. Les remarques des PPA et les observations de la population ont été analysées en comité de pilotage et le document réécrit en ce sens.

Le PADD sera ainsi être présenté et soumis au débat dans chaque Conseil Municipal (semaine du 6 au 13 mars), avant d'être soumis au débat du Conseil Communautaire lors de la séance le 23 mars prochain.

Zonage et orientations d'aménagement et de programmation (OAP)

Le travail de définition du zonage et des secteurs de projet qui feront l'objet d'une OAP a également démarré. Il se poursuivra tout au long du 1^{er} semestre 2017, avec une série de réunions du comité de pilotage du PLUi à l'échelle intercommunale (exemple : secteur Intermarché Kientzheim, Hachimette, Lac Blanc, colonies) et à l'échelle communale.

Grands projets / secteurs stratégiques

Un certain nombre de projets importants ou localisés dans des secteurs stratégiques sont en cours d'étude sur notre territoire. Les porteurs de projets ont été rencontrés ou seront contactés afin de mieux connaître le détail et le calendrier de chaque projet, et définir, le cas échéant les procédures d'urbanisme nécessaires (intégration au PLUi, évolutions des POS/PLU existants, etc.) :

- Projet touristique et culturel sur le site de l'ancien lycée Seijo à Kientzheim
- Projet de réhabilitation touristique du centre médical Salem à Fréland
- Projets de l'Association Le Champs de la Croix (extension ou construction de nouveaux bâtiments) aux Allagouttes et au Surcenord à Orbey
- Point sur les besoins du centre médical MGEN aux Trois-Epis
- Projets d'urbanisation à Katzenthal

Il est important que la CCVK soit informée des projets en cours sur tout le territoire, afin de bien en tenir compte le cas échéant dans le PLUi, mais aussi pour que les projets futurs intègrent bien les orientations définies dans le PADD et notre Projet de Territoire.

Agriculture

Une réunion spécifique avec la profession agricole et la chambre d'agriculture sera organisée pour faire un point sur les orientations en matière de développement agricole du territoire et procédé au rendu de l'enquête agricole.

Concertation / projets pédagogiques avec les collèges

Le projet pédagogique avec le collège de Kaysersberg (classes de 3^{ème}) a démarré. Le cabinet Cittanova accompagne les collégiens et 4 professeurs pour la réalisation d'un projet d'aménagement (équivalent d'une OAP). Le site choisi est celui de l'ancienne cave coopérative de Kientzheim.

Le projet avec le collège d'Orbey doit démarrer d'ici fin mars (site à définir).

9. Informations et divers

9.1 Communications sur les syndicats auxquels adhère la CCVK

9.1.1 Syndicat Mixte Montagne Vignoble & Ried Compte-rendu du Comité Syndical du 08/02/2017

La séance était consacrée exclusivement à la révision du SCoT :

Bilan de la concertation

L'ensemble des modalités de concertation fixées par le Comité syndical a été mis en oeuvre tout au long de la procédure de révision du SCoT (site internet, panneaux d'exposition, article de presse, réunions publiques, réunions et ateliers de travail, etc.).

Le Comité Syndical a approuvé les conclusions du rapport tirant le bilan de cette concertation.

Arrêt du projet de SCoT Montagne Vignoble et Ried

Le projet de SCoT soumis à délibération du comité syndical reste dans la continuité de l'ambition de Ménagement du Territoire définie par le SCoT de 2010, qui a été enrichi des obligations réglementaires liées aux lois Grenelle et ALUR et d'approfondissements sur diverses thématiques.

Le projet de SCoT exprime la volonté des élus de préserver et valoriser les qualités du territoire qui se fonde sur trois ambitions complémentaires :

- préserver et valoriser les qualités environnementales et patrimoniales du territoire,
- améliorer et garantir la qualité de la vie de ses habitants,
- créer de la valeur ajoutée pour produire les emplois dont les ménages ont besoin et les moyens nécessaires à l'entretien, l'aménagement ou la préservation du territoire.

Ainsi, le PADD se décline en 3 orientations, elles-mêmes traduites dans le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) en 55 prescriptions et 31 recommandations. Les principales orientations sont les suivantes :

- une armature urbaine avec 3 bourgs centres (Kaysersberg Vignoble, Orbey, Ribeauvillé)
- une croissance démographique de 3.18% à horizon 2035 pour toutes les communes (soit 0.17% par an)
- un besoin de construction de 2 800 logements, à savoir 2 100 résidences principales et 700 résidences secondaires (dont 1 300 environ pour la CCVK)
- une densité minimale de 20 à 30 logements / ha
- une consommation foncière pour le logement limitée à 103 ha
- la création de 650 emplois et le maintien du rapport emploi / actif actuel sur le territoire, soit 77%
- une offre foncière économique nouvelle de 47 ha avec de nouveaux sites d'activités et l'exception de sites existants (dont 9 ha sur la CCVK et 15 ha pour une zone inter-communautaire)
- la réalisation de projets de développement touristique est également encouragée (Lac Blanc, parc animalier d'Aubure, hébergement touristique aux Trois-Epis...)

Un Document d'Aménagement Artisanal et Commercial (DAAC) a également été réalisé, afin de cadrer les implantations commerciales (surface max de 300 m² autorisée dans les villages).

Le projet de SCoT a été arrêté à l'unanimité du comité syndical, en intégrant les observations formulées en séance et retranscrites dans le PV.

Il sera désormais soumis à la consultation des Communautés de Communes, Communes et des Personnes Publiques Associées et consultées (3 mois), puis à enquête publique (1 mois) avant d'être proposé à l'approbation du comité syndical (fin 2017).

9.2 Calendrier des prochaines réunions organisées par la CCVK

- **Bureau élargi « Cahier des charges études de faisabilité GRAP Schéma des Transports et Schéma Petite enfance » :**
Jeudi 2 mars 2017 à 17h30 – Siège CCVK
Membres du Conseil Communautaire
- **Copil PLUi**
Mardi 7 mars à 9h00 et jeudi 9 mars à 9h00 – Siège CCVK (OAP Hachimette / ZA Orbey)
Membres du comité de pilotage + autres élus municipaux intéressés
Mercredi 3 mai à 9h00 – siège CCVK (OAP et STECAL Lac Blanc, colonies, sites isolés)

Membres du comité de pilotage + autres élus municipaux intéressés

Jeudi 4 mai à 17h30 – siège CCVK

Membres du comité de pilotage

- **Bureau élargi « Déploiement de la fibre optique en Alsace » :**
Jeudi 16 mars 2017 à 17h30 – Siège CCVK
Membres du Conseil Communautaire
- **Conseil Communautaire « PLUI – débat sur les orientations du PADD » :**
Jeudi 23 mars 2017 à 17h30 – Siège CCVK
Membres du Conseil Communautaire
- **Conseil Communautaire « Budgets primitifs 2017 » :**
Jeudi 30 mars 2017 à 17h30 – salle des fêtes au Bonhomme
Membres du Conseil Communautaire
- **Conseil Communautaire :**
Jeudi 8 juin 2017 à 17h30 – lieu à déterminer
Membres du Conseil Communautaire
- **Conseil Communautaire :**
Jeudi 21 septembre 2017 à 17h30 – lieu à déterminer
Membres du Conseil Communautaire
- **Conseil Communautaire :**
Jeudi 14 décembre 2017 à 17h30 – lieu à déterminer
Membres du Conseil Communautaire

Les points mis à l'ordre du jour étant achevés, le Président invite l'assemblée à s'exprimer.

M. KUSTER sollicite la parole. Il a assisté aux Comité Syndical et Bureau du Parc Naturel des Ballons des Vosges (PNRBV), le 10 février dernier. Il résume les points qui y ont été abordés, à savoir :

- *La volonté du Parc d'organiser des rencontres dans les intercommunalités membres afin de présenter ses actions ;*
- *La création d'un comité Grande Crête dans le cadre de l'opération « Grand site » qui est une démarche proposée par l'État à des collectivités territoriales qui abritent des sites classés de grande notoriété soumis à une forte fréquentation. Cette démarche vise à préserver (voir restaurer), gérer, mettre en valeur les sites concernés et enfin mieux accueillir les usagers et visiteurs. L'opération Grand Site est la démarche préalable à l'obtention du label Grand Site de France. Il s'agit de mettre en place un projet de territoire en concertation avec les différentes parties prenantes : communes, communautés de communes, acteurs sociaux professionnels et habitants. La France compte 14 Grands Sites de France. Le Ballon d'Alsace est à ce jour le premier Grand Site en projet dans l'Est de la France.*
- *Promouvoir la Marque « Parc naturel régional » qui signe des produits, services touristiques ou savoir-faire qui contribuent au développement durable du territoire labellisé « Parc ».*

Personne ne demandant la parole, le Président lève la séance à 20h10.

Il remercie la commune de Kaysersberg Vignoble d'avoir accepté de recevoir le Conseil Communautaire et la commune déléguée de Kientzheim pour son accueil.

Il passe la parole à Mme SCHWARTZ, Maire déléguée de Kientzheim qui invite l'assemblée à partager le verre de l'amitié autour d'un buffet.

Numéros d'ordre des décisions prises lors de cette séance

N° de décision	Domaine	Rubrique	Objet
n°031/2017-AG	Administration Générale	Modification OJ	Approbation de la modification de l'ordre du jour
n°001/2017-AG	Administration Générale	Désignation secrétaire de séance	Désignation du secrétaire de séance
n°002/2017-AG	Administration Générale	PV approbation	Approbation du compte-rendu du Conseil Communautaire du 8 décembre 2016
n°003/2017-AG	Administration Générale	Délégations de fonctions	Election du 4 ^{ème} Vice-président»
n°004/2017-AG	Administration Générale	Fonctionnement des assemblées	Modification du nombre des autres membres du Bureau
n°005/2017-AG	Administration Générale	Fonctionnement des assemblées	Election des membres du Bureau (hors Président/Vice-présidents)
n°006/2017-AG	Administration Générale	Projet de Territoire	Projet de Territoire « Ma Vallée 2030 » : Rendu et bilan de l'expérimentation des Groupes d'Actions Projets (GrAP) et validation de la proposition du Président
n°007/2017-AG	Administration Générale	Projet de Territoire	Projet de Territoire « Ma Vallée 2030 » : Validation des propositions du GrAP « Transports en commun »
n°008/2017-AG	Administration Générale	Projet de Territoire	Projet de Territoire « Ma Vallée 2030 » : Validation des propositions du GrAP « Petite enfance et modes de garde »
n°009/2017-AG	Administration Générale	Projet de Territoire	Projet de Territoire « Ma Vallée 2030 » : Validation des propositions du GrAP « Mobiliser la transition »
n°010/2017-AG	Administration Générale	Désignation de représentants	Election d'un représentant à siéger au Comité Syndical du Syndicat Mixte Montagne Vignoble & Ried (SMMVR)
n°011/2017-AG	Administration Générale	Désignation de représentants	Election d'un représentant titulaire à siéger au Comité Syndical du Syndicat Intercommunal de Traitement des Déchets de Colmar et Environs (SITDCE)
n°012/2017-AG	Administration Générale	Désignation de représentants	Désignation d'un représentant titulaire à siéger à l'Assemblée Générale de l'association AMORCE
n°013/2017-AG	Administration Générale	Délégations de Service Public	Délégation de service public « Gestion du Golf Public d'Ammerschwihl/Trois-Epis » : Approbation des tarifs pour l'année 2017
n°014/2017-AG	Administration Générale	Environnement	Programme de sensibilisation à l'environnement sur le territoire de la CCVK : Approbation et autorisation de signature de la convention avec le CPIE des Hautes Vosges
n°015/2016-AG	Administration Générale	Energie	Approbation et autorisation de signature de la convention avec Alter Alsace Energies pour l'«Accompagnement des élus et des citoyens de la Communauté de Communes de la vallée de Kaysersberg »
n°016/2017-AG	Administration Générale	Energie	Autorisation de lancement de la démarche de labellisation Cit'ergie
n°017/2017-AG	Administration Générale	Petite enfance - Jeunesse	Approbation de la convention « Aides aux Temps Libres » à intervenir avec la Caisse des Allocations Familiales du Haut-Rhin
n°018/2017-FI	Finances	Débat d'Orientations Budgétaires	Débat d'Orientations Budgétaires 2017
n°019/2017-FI	Finances	Attributions de compensation	Service commun pour la gestion du personnel bûcherons – fixation du montant définitif pour 2016 de l'attribution de compensation

n°020/2017-FI	Finances	Subventions	Autorisation de versement d'un acompte à la subvention annuelle versée à l'Office de Tourisme Intercommunal (OTI)
n°021/2017-FI	Finances	Subventions	Autorisation de versement d'un acompte à la subvention annuelle versée à l'Ecole de Musique de la Vallée de Kaysersberg (EMVK)
n°022/2017-FI	Finances	Subventions	Autorisation de versement d'une subvention au SMALB dans le cadre de la labellisation « famille plus » pour l'année 2016
n°023/2017-FI	Finances	Admissions en non valeur	Admissions en non-valeur aux budgets « Administration Générale », « Ordures ménagères » et « SPANC »
n°024/2017-FI	Finances	Remboursement frais	Autorisation de remboursement des frais avancés par M. KUSTER dans le cadre du déplacement aux Assises de la Transition Energétique à Bordeaux
n°025/2017-PR	Personnel	Modifications contrat travail	Autorisation de prolongation du contrat de Mme MASSON (CAE)
n°026/2017-PR	Personnel	Avancements de grade	Création d'emploi dans le cadre d'un avancement de grade
n°027/2017-OM	Déchets		Approbation et autorisation de signature de l'avenant au contrat de reprise option filière « Verre » à intervenir avec O-I Manufacturing France
n°028/2017-OM	Déchets		Approbation et autorisation de signature de l'avenant au contrat de reprise option filière « Plastiques » à intervenir avec Valorplast
n°032/2017-OM	Déchets		Approbation du projet de caractérisation des déchets d'emballages ménagers et du plan de financement associé – Point ajouté
n°029/2017-FI	Finances		Participation de la CCVK au budget de fonctionnement du RASED d'Orbey
n°030/2017-AS	Assainissement	Participations communales	Budgets AKV & FLLBO : Répartition des participations communales pour 2017

Tableau des signatures pour l'approbation du procès-verbal du Conseil Communautaire de la
Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg
de la séance du **23 février 2017**

Ordre du jour :

N°031/2017-AG : Approbation de la modification de l'ordre du jour

1. N°001/2017-AG : Désignation du Secrétaire de séance

2. N°002/2017-AG : Approbation du compte-rendu du Conseil Communautaire du 8 décembre 2016

3. Administration Générale

3.1 Installation de Mmes Nathalie TANTET-LORANG et Agnès CASTELLI dans leurs fonctions

3.2 **N°003/2017-AG** : Election du 4^{ème} Vice-président

3.3 **N°004/2017-AG** : Modification du nombre des autres membres du Bureau

3.4 **N°005/2017-AG** : Election des membres du Bureau (hors Président/Vice-présidents)

3.5 **N°006/2017-AG** : Projet de Territoire « Ma Vallée 2030 » : Rendu et bilan de l'expérimentation des Groupes d'Actions Projets (GrAP) et validation de la proposition du Président

3.5.1 **N°007/2017-AG** : Validation des propositions du GrAP « Transports en commun »

3.5.2 **N°008/2017-AG** : Validation des propositions du GrAP « Petite enfance et modes de garde »

3.5.3 **N°009/2017-AG** : Validation des propositions du GrAP « Mobiliser la transition »

3.6 **N°010/2017-AG** : Election d'un représentant à siéger au Comité Syndical du Syndicat Mixte Montagne Vignoble & Ried (SMMVR)

3.7 **N°011/2017-AG** : Election d'un représentant titulaire à siéger au Comité Syndical du Syndicat Intercommunal de Traitement des Déchets de Colmar et Environs (SITDCE)

3.8 **N°012/2017-AG** : Désignation d'un représentant titulaire à siéger à l'Assemblée Générale de l'association AMORCE

3.9 **N°013/2017-AG** : Délégation de service public « Gestion du Golf Public d'Ammerschwih/Trois-Epis » : Approbation des tarifs pour l'année 2017

3.10 **N°014/2017-AG** : Programme de sensibilisation à l'environnement sur le territoire de la CCVK : Approbation et autorisation de signature de la convention avec le CPIE des Hautes Vosges

3.11 **N°015/2017-AG** : Approbation et autorisation de signature de la convention avec Alter Alsace Energies pour l'«Accompagnement des élus et des citoyens de la Communauté de Communes de la vallée de Kaysersberg »

3.12 **N°016/2017-AG** : Autorisation de lancement de la démarche de labellisation Cit'ergie

3.13 **N°017/2017-AG** : Approbation de la convention « Aides aux Temps Libres » à intervenir avec la Caisse des Allocations Familiales du Haut-Rhin

4. Finances

4.1 **N°018/2017-FI** : Débat d'Orientations Budgétaires 2017

4.1.1 Schéma de mutualisation – Rapport annuel sur la présentation de l'état d'avancement

4.2 **N°019/2017-FI** : Service commun pour la gestion du personnel bûcherons – fixation du montant définitif pour 2016 de l'attribution de compensation

4.3 **N°020/2017-FI** : Autorisation de versement d'un acompte à la subvention annuelle versée à l'Office de Tourisme Intercommunal (OTI)

4.4 **N°021/2017-FI** : Autorisation de versement d'un acompte à la subvention annuelle versée à l'Ecole de Musique de la Vallée de Kaysersberg (EMVK)

4.5 **N°022/2017-FI** : Autorisation de versement d'une subvention au SMALB dans le cadre de la labellisation « famille plus » pour l'année 2016

4.6 **N°023/2017-FI** : Admissions en non-valeur aux budgets « Administration Générale », « Ordures ménagères » et « SPANC »

4.7 **N°024/2017-FI** : Autorisation de remboursement des frais avancés par M. KUSTER dans le cadre du déplacement aux Assises de la Transition Energétique à Bordeaux

5. Personnel

5.1 **N°025/2017-PR** : Autorisation de prolongation du contrat de Mme MASSON (CAE)

5.2 **N°026/2017-PR** : Création d'emploi dans le cadre d'un avancement de grade

6. Rapports de Commissions et Groupes de Travail

6.1 Commission « Déplacements », rapporteur Mme Martine THOMANN, Vice-présidente : compte-rendu de la réunion du 23/01/2017

6.2 Commission « Culture », rapporteur Mme Martine THOMANN, Vice-présidente : compte-rendu de la réunion du 24/01/2017

6.3 Commission « Déchets », rapporteur M. Pascal LOHR, Vice-président : compte-rendu de la réunion du 31/01/2017

6.3.1 **N°027/2017-OM** : Approbation et autorisation de signature de l'avenant au contrat de reprise option filière « Verre » à intervenir avec O-I Manufacturing France

6.3.2 **N°028/2017-OM** : Approbation et autorisation de signature de l'avenant au contrat de reprise option filière « Plastiques » à intervenir avec Valorplast

6.3.3 **N°032/2017-OM** : Approbation du projet de caractérisation des déchets d'emballages ménagers et du plan de financement associé – **Point ajouté**

6.4 Commission « Solidarité », rapporteur Mme Martine THOMANN, Vice-présidente : compte-rendu de la réunion du 01/02/2017

6.4.1 **N°029/2017-FI** : Suppression de la participation de la CCVK au budget de fonctionnement du RASED d'Orbey

6.5 Commission « Assainissement », rapporteur M. Guy JACQUEY, Vice-président : compte-rendu de la réunion du 01/02/2017

6.5.1 **N°030/2017-AS** : Budgets AKV & FLLBO : Répartition des participations communales pour 2017

6.6 Commissions « Patrimoine & travaux » et « Espace nautique & Equipements sportifs », rapporteur M. Patrick REINSTETTEL, Vice-président : compte-rendu de la réunion du 06/02/2017

7. Délégations au Président – Compte-rendu des travaux et des attributions exercés par délégation

Liste des marchés conclus en 2016-2017

7.2 Encaissement des indemnités de sinistre

8. Communications du Président

8.1 Plan Local d'Urbanisme Intercommunal : Point d'avancement

9. Informations et divers

9.1 Communications sur les syndicats auxquels adhère la CCVK

9.1.1 Syndicat Mixte Montagne Vignoble & Ried Compte-rendu du Comité Syndical du 08/02/2017

9.2 Calendrier des prochaines réunions organisées par la CCVK

COMMUNES	DELEGUES	SIGNATURES	PROCURATION
AMMERSCHWIHR	M. Patrick REINSTETTEL, Vice-président		—
	Mme Lucie PONGRATZ-GLEIZES		—
	Mme Nathalie BOHN		—
FRELAND	M. Jean-Louis BARLIER	<i>Voix par procuration donnée à Mme THOMANN</i>	
	Mme Martine THOMANN, Vice-présidente		—
KATZENTHAL	Mme Nathalie TANTET- LORANG		—
KAYSERSBERG VIGNOLE	M. Pascal LOHR, Vice-président		—
	Mme Martine SCHWARTZ Vice-présidente		—
	M. Michel BLANCK		—
	Mme Patricia BEXON	<i>Voix par procuration donnée à M. LOHR</i>	
	M. Benoît KUSTER		—
	Mme Myriam PARIS	<i>Voix par procuration donnée à M. KUSTER</i>	

	Mme Agnès CASTELLI	<i>Absente non représentée</i>	—
	M. Gilbert MASSON	<i>Absent non représenté</i>	—
LABAROCHE	M. Bernard RUFFIO, Vice-président		—
	Mme Catherine OLRV		—
	M. Alain VILMAIN		—
LAPOUTROIE	M. Jean-Marie MULLER, Président		—
	Mme Aurore PETITDEMANGE	<i>Absente non représentée</i>	—
	M. René BRUN		—
LE BONHOMME	M. Jean-François BOTTINELLI		—
	M. Jean-Luc ANCEL		—

ORBEY	M. Guy JACQUEY, Vice-président	<i>Voix par procuration donnée à Mme OLRY</i>	
	Mme Rose-Blanche DUPONT		—
	Mme Chantal OLRY		—
	M. Rémi MAIRE		—
	Mme Emilie HELDERLE	<i>Voix par procuration donnée à M. MAIRE</i>	